

IMPRIME ET PUBLIE PAR JAMES LANE, Rue Saint Paul, No. 20. Près du Nouveau Marche.

CONDITIONS. Le Prix de la Souscription est de Vingt Schellins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schellins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.

PRIX DES AVERTISSEMENTS. Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—chaque suivante, 7½d. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN. MR. JOSEPH TARDIF, Québec. LS. EDOUARD KIMBER, ECUYER, Trois-Rivières. A. GAUNON, ECUYER, Rivière du Loup.

PREVENTION. LE Comptoir du Soussigné ayant été ouvert forcément, dans la nuit de Mercredi le 19 du courant, et le coffret contenant des billets et autres papiers de valeur en ayant été enlevé, le public est par le présent prévenu de n'accepter aucun billet promissoire tiré en faveur du Soussigné, non plus qu'un billet daté de Février dernier, consenti par H. Gates en faveur de Samuel Gerrard pour £375 courant, payable le 1er Juin prochain.

Montréal, 20 Mai 1824. GEORGE DAVIES, 5f. Mr. Davies use de cette voie pour prier les entrepreneurs de son argent d'avoir la générosité de lui remettre les papiers qui ne peuvent pas leur être d'un grand service, bien que leur perte fût pour lui un inconvénient sérieux.

SACRILEGIOUS THEFT. ON the night between Saturday and Sunday the 9th instant, some Thieves introduced themselves by a window which they broke open in the Vestry of the Church of Blairfindie, and stole therefrom, amongst other articles of silver two Calices, a Purification Cup, a Peace Instrument, a Holy Water Pot, a Cross, &c.—Persons who may procure the recovery of these articles or the taking and conviction of the thieves will be liberally rewarded. Blairfindie, 17th May 1824. 4w.

VOL SACRILEGE. DANS la nuit du Samedi au Dimanche 9 du courant, des voleurs sont entrés par une fenêtre dans la sacristie de l'église de Ste. Marguerite de Blairfindie, et en ont enlevé deux Calices, un Porte dieu, un instrument de Paix, un Gobelet de purification, un Bénitier, une Croix, et autres articles, le tout d'argent pur. Ceux qui pourront faire recouvrer ces articles, ou faire reconnaître les voleurs de manière à ce qu'ils puissent être arrêtés et convaincus, seront généreusement récompensés de leurs peines. Blairfindie, le 17 Mai 1824. 4f.

AU PUBLIC. LE Soussigné plein de reconnaissance envers le public pour l'encouragement libéral qu'il a éprouvé durant une résidence de près de sept ans, dans cette ville, prend la liberté d'annoncer qu'il continue à avoir à vendre un assortiment général d'articles de son art, et se flatte que les amis qui voudront se proposer de le favoriser de leur pratique, trouveront en tous lieux que les articles qu'ils pourront acheter de lui sont aussi bons quant à la matière et à la facture, et à aussi bon marché que ceux qu'ils pourraient trouver dans toute autre boutique à Montréal.

J. WHITE, Ferblantier, No. 151, Rue St. Paul, entre la Halle des Franc-Maçons et le Nouveau Marche. N. B. Les Marchands de la Campagne pourront se nourrir de fer-blanc en donnant des sûretés suffisantes pour le paiement. Il a à vendre 500 Boîtes de Fer-blanc I C et I X garanties de la meilleure qualité. Montréal, 21 Mai 1824. 5f.

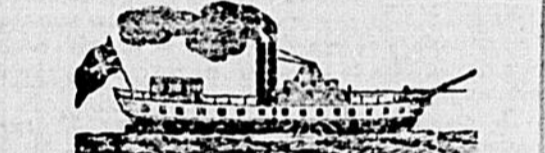
A LOUER. ET prendre possession immédiatement, une MAISON en PIERRE à un étage d'environ 36 à 40 pieds avec un Emplacement et 2 autres bâtiments dessus construits, situés sur la grande rue du village St. Eustache et devant occuper par Hte. J. Le Moine St. Germain. Ecuier; pour les particularités, s'adresser à Mr. W. ROBINSON, aux Casernes, ou à Mr. G. BEAUCLETTE au Coteau du Lac. Montréal, 15 Mai 1824.

AVIS. TOUS ceux qui ont quelques demandes à faire contre la Succession de feu DEMOISELLE MARIE TRUTEAU, en son vivant demeurant en la paroisse de St. Martin en l'Isle Jésus, sont requis d'envoyer leurs comptes en bonne forme au Soussigné, en son Étude, à Montréal, rue St. Paul, pour être payés, et ceux qui peuvent devoir à sa Succession sont priés de payer aussi au Soussigné, pour liquider le plutôt possible les affaires de la dite Succession. JOSEPH PAPINEAU, Exécuteur Testamentaire. Montréal, 12 Mai, 1824. 6s.

Pensionnat de Demoiselles de WILLIAM HENRY, sous la direction de MR. et MADAME ANDREWS.

LA situation retirée de ce lieu, si favorable à l'étude; la salubrité particulière de son air, et la nature de son sol constamment adapté à une récréation salubre, font peut-être, de William Henry l'endroit du Canada le plus convenable à une Ecole de Pension. Les Parents et les Tuteurs qui résident à quelque distance de l'endroit sont respectueusement informés que les PRINCIPAUX de ce Séminaire ont reçu une éducation Classique pour leur profession en Angleterre. Leur manière de cultiver l'esprit de la jeunesse, et leurs arrangements domestiques, sont bien connus d'un grand nombre des habitants les plus respectables et les plus judicieux de Montréal, dont les enfants ont été instruits par eux. Il sera fourni d'amples témoignages, avec les noms de ceux à qui on pourra s'adresser, (si on l'exige,) aux personnes intéressées à l'établissement. Prix, Vingt Guinées par an. Pour la Pension et l'enseignement de toutes les branches de l'éducation d'une Demoiselle Anglaise, laquelle comprend l'Orthographe, la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Grammaire; la pratique de l'art épistolaire et autre composition Anglaise; la Géographie avec des Leçons pratiques sur l'usage des Globes et la projection des Cartes, un cours de Lecture et d'étude l'Histoire, avec la construction de Cartes Historiques, de Biographie et de Chronologie, et la lecture générale des Belles-Lettres. La Musique, le Dessin, et autres arts d'agrément, enseignés à des prix raisonnables. Mr. et MADAME ANDREWS ont le plaisir d'annoncer qu'ils se trouvent honorés de l'attention tout à fait amicale de Messire KELLY, Curé de Sorel, qui a fait un arrangement avec eux, et au la bonté de se charger de l'instruction religieuse des enfants (de son Eglise,) placés à ce Séminaire. 20 Mai, 1824. 1m

Moyen de Voyager à bas prix et avec célérité entre Québec et Montréal.



Régimens pour le BATEAU-à-VAPEUR LA PRAIRIE, P. H. MORIN, CAPITAINE.

1°. Toute personne qui voyagera dans ce Bateau-à-Vapeur payera son passage avant que de marquer ou de faire choix du dit qu'elle doit occuper, lequel lui sera réservé. 2°. Les passagers mettront leur nom sur leur bagage ou effets afin de prévenir toute erreur ou confusion. 3°. Nuls effets de contrebande ne seront reçus à bord. 4°. Il ne sera permis à aucune personne de fumer ni de jouer dans la chambre. 5°. Les lumières seront éteintes, et la barre sera fermée à dix heures, P. M.—le Maître d'hôtel ayant ordre de ne rien donner que dans des cas de nécessité absolue. 6°. Tout le Bagage des passagers sera à leur propre risque.

Table with columns for destinations (Montréal, Berthier, Trois-Rivières, Québec) and fares for different classes of passengers (1st, 2nd, 3rd class).

Les jours de départ sont Lundi, Mercredi et Vendredi, soit de Montréal ou de Québec. L'heure sera notifiée par des affiches à chaque voyage.

AVIS. LA Société existante entre Mr. François Pétier et le Soussigné, sous le nom de Charles S. Rodier & Co. est dissoute du premier du courant. Les personnes endettées envers la dite société sont priées de payer au soussigné, et celles à qui la dite société peut devoir, de lui présenter leurs demandes. CHARLES S. RODIER. Montréal 14 mai. 1824. 4s.

BANQUE DE MONTREAL. LE Livre de Transport à la Banque sera fermé jusqu'au Mardi 18 Mai, et un Dividende, de 3 pour cent sera payable à la Banque le Mardi 1er Juin prochain. L'Assemblée annuelle des Actionnaires à l'effet d'élire des Directeurs pour l'année suivante, aura lieu à la Banque, le Lundi 7 Juin prochain, à 10 heures du matin, et la ballote sera fermée à 3 heures de l'après-midi. R. GRIFFIN, Caissier. Montréal, 8 Mai 1824. 5f.

AVIS. MADAME Veuve Poirier à l'honneur de prévenir les messieurs de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son domicile en cette belle maison à trois étages située sur le bord du fleuve St. Laurent, faisant l'encoignure des rues St. Joseph et Capitele et voisine de Clap's Coffee House, où elle continuera de recevoir des pensionnaires, soit au mois, à la semaine ou à la journée, à un prix modéré. Montréal, le 11 Mai. 3s.

Assurance contre le Feu.

LE SOUSSIGNÉ ayant été nommé AGENT dans le Haut et le Bas-Canada, pour le FARMER'S FIRE INSURANCE AND LOAN COMPANY, de New-York, est prêt à assurer contre les pertes ou dommages causés par le feu, dans les maisons, magasins et bâtiments en général, marchandises, meubles et autres propriétés personnelles, à des taux modérés. Cette Compagnie a été incorporée en 1821, avec un capital de 500,000 piastres, tout versé en ses mains, et assuré sur des effets prêts et hypothèques, et s'est subsequmment assuré par sa libéralité et sa ponctualité dans l'arrangement des pertes éprouvées, la confiance du public. On met ci-dessous une liste des présents Directeurs, laquelle contient, comme on peut s'en convaincre, des noms aussi respectables, pour garantir pleinement que tous les engagements de la Compagnie seront remplis honorablement. Les applications pour faire assurer des propriétés qui ne sont pas dans la ville de Montréal, doivent être accompagnées des plans, avec référence à quelque personne de cette ville.

- ROBERT ARMOUR, Agent. Montréal, 5 Juin, 1824. DIRECTEURS. John T. Champlin, Président. Richard Harrison, James M. Bride, George Magee, A. H. Lawrence, George Griswold, Benjamin Bailey, Benjamin Marshall, John Johnston, James D'Wolf, Junior, Thomas S. Townsend, Henry Wharton, Francis Sullus, Gabriel L. Lewis, Frederick A. Tracey, Joseph S. Shotwell, John S. Cury, David S. Kennedy, William Osborn, Gideon Lee, Henry Cary.

AVIS PUBLIC.

LE Soussigné a repris ses fonctions de Notaire Public, et il tient son Bureau conjointement avec MR. P. E. DAVELY, dans la maison qu'occupe celui-ci, rue St. Jacques, près l'Eglise Presbytérienne. N'étant plus tenu d'assister aux Cours de Justice, et déchargé de ses devoirs au Bureau de la Police, il sera assidu à son étude, et il s'engage à la plus stricte ponctualité dans toutes les affaires que l'on lui fera l'honneur de lui confier. J. M. MONDELET, N. P. Montréal, le 3 Juin, 1824. 3s.

ECOLE.

MADemoiselle WALLER ayant pris cette maison commode, rue St. Paul, occupée ci-devant par le Juge Ogden, et appartenant maintenant à James McGill, Desirée, Ecuier, se propose de recevoir sous sa charge des JEUNES DEMOISELLES, soit comme PENSIONNAIRES ou comme EXTERNES, et avec la meilleure assistance, de conduire leur éducation dans les différentes branches regardées comme leur étant convenables.

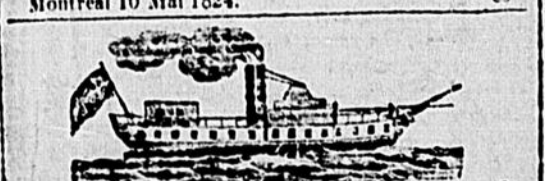
Table with columns for 'TAUX DE PASSAGE, DANS LA CHAMBRE' and 'TAUX DE PASSAGE, EN AVANT'. It lists rates for different destinations and classes of service.

AVIS. JOSEPH GRATON, et André Bisailon, faisant le nom de Joseph Graton & Co ayant par acte passé devant maître Doucet, et son confrère, notaires, fait au soussigné une Cession de tout leur fonds de Commerce, consistant tant en marchandises qu'en lettres actives les débiteurs de la ci devant société sont informés qu'ils auront à régler avec le Soussigné qui est la seule personne autorisée, à le faire, et qui les prie de régler leur comptes respectifs sans délai. JOSEPH ROY. Montréal, Mai, 1824.

PERDU.

MERCREDI cinq de ce mois depuis le passage de Longueuil jusqu'à Varennes un billet de trente minutes de bled daté du 24 Janvier, le public est averti de ne point prendre ce billet en paiement: le débiteur ayant été prévenu Jeudi 6, de ne le payer qu'au soussigné, IGNACE PLAMONDON. Montréal, le 7 Mai 1821.

LES soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'ils continuent à manifester, comme ci devant, des Cartes de toute sorte et d'une qualité supérieure pour les machines à coudre, ainsi que des Cartes à la main, pour corder la laine, et de plus des Cloix de toute grandeur qu'ils offrent à vendre à bas prix pour argent comptant ou à crédit sûr. Ils prennent en même temps la liberté de dire qu'ils attendent de jour en jour de la Grande Bretagne un assortiment général et étendu de Clinceillerie, dont ils disposent au plus bas prix. JOHN WRAGG & Co. Montréal 10 Mai 1824.



LE Soussigné, Capitaine du Bateau à vapeur, LA PRAIRIE, qui doit voyager de Montréal à Québec, ose se flatter de l'encouragement de ses amis et du public en général. Les améliorations faites au dit Bateau, la rapidité du prix, les attentions et les soins portés aux passagers, lui font espérer d'obtenir leur faveur. On donnera à Messieurs les Ecclésiastiques et aux Dames Religieuses, qui voudront bien l'honneur de leur compagnie, les soins particuliers qu'exige leur état. P. H. MORIN. Montréal, 27 Avril 1824. 1f.

LA LECTURE DU SALLON.

Vous connaissez l'aréopage, De cet hotel de Rambouillet, Où la foule s'émerveillait Aux traits de Banerade, aux contes de Ménage, Aux notes plaisantes que t'a travaillé Ce Voture fameux, merveille de son âge, Mais dans la nôtre un peu tombé, Aux vers même, aux sermons de ce célèbre abbé Qu'on siffle Botteau dans son humeur sauvage, Invite toi-même à son tour, Corneille y comparut un jour Corneille, hélas, n'avait que du génie; Ah! pour si bonne compagnie, C'était bien peu, convenons-en. Il avait fait parlé quelques héros de Rome, Tournait pas mal un vers, entendait bien un plan, En cercle on s'arrangea pour jurer le bonhomme. Comtes, ducs et marquis, et même un chancelier, Femmes surtout à grand panier, Deux cordons biens. Son Polynote en poche, Le front baissé, Corneille approche, Modestement déroule son papier Pour rassurer sa tremblante mémoire; Se sent petit euprés de tant de gloire, Enfermit son accent, et craint de begayer. Le voilà donc qui lit à l'auguste auditoire, Mais sans être aperçu chaque vers s'écouloit. Plus d'une marquise baillait, Tout bas certain marquis sifflait Un de cordons biens sommeillait, Enfin sous sa grave simarre, Monsieur le chancelier ronflait. A cet événement bizarre, La voix du lecteur chancelait: Tel accident n'est pas trop rare; Lecture faite, un silence profond, Et l'embaras sur chaque front, La maîtresse qui se ravilloit, Avec siffle dignité, Veut dire un mot d'honnêteté: C'est passage... Ecoutez, mon cher monsieur Corneille, J'ai recueilli les voix et l'avis du salon. "Vous avez du talent, et le Cid a du bon; "Horace même a son nous plaire. "Nous avons dans son tems goûté le caractère "Et d'Emilie et de Cinna; "Mais quand votre main dessina "Ce triste Polynote et Pauline et Scire, "Vous vous êtes un peu mépris "Tout peut se réparer, Travaillez vos écrits; "Consultez-nous, votre muse est faconée; "Mais pour réussir dans Paris, "C'est peu de plaire au peuple, il faut plaire au grand monde. "Les femmes sont surtout le premier tribunal; "Leur voix, vous l'ignorez, du bon goût est l'arbitre; "Ecoutez les, et tout n'ira pas mal... "Monsieur l'abbé Cotin, lisez-nous quelque épître, "Ou quelque joli madrigal."

IDE'E D'UN ROI PATRIOTE.

PAR MILORD BOLINGBROKE. Continuation.

Ce que j'ai dit ici passera parmi quelques-uns, pour les rêveries d'un cerveau dérangé, ou pour les vaines spéculations d'un homme oisif, qui a perdu le monde de vue, ou qui n'a pas assez de pénétration pour distinguer les choses qui sont pratiques dans un gouvernement, de celles qui ne le sont pas. Ne m'objectera-t-on pas que je conseille à un Roi de ramener un esprit qui pourra tourner contre lui-même; de rejeter le seul moyen de gouverner avec succès une Monarchie limitée, de bornir, au lieu d'étendre son pouvoir; de rétablir une ancienne constitution, que ses Peuples sont disposés d'abandonner, au lieu d'en former une nouvelle, qui leur soit plus agréable, et qui lui soit plus avantageuse; de refuser enfin d'être un Monarque absolu, lorsque chaque circonstance l'y invite? Toutes ces propositions seront présentées et ridiculisées, comme des paradoxes, qu'un homme de bon sens n'osera soutenir, et qui sont dignes d'avoir place dans les Mirabilia Inopinata des Stoiciens. On doit s'attendre à de tels jugemens dans un siècle aussi frivole, et aussi corrompu que le nôtre, dans un tems, où l'on trahit la liberté, en s'opposant directement aux intérêts les plus importants de la patrie, non par surprise ou par faiblesse, en cédat à une fine séduction, mais avec constance et fermeté, par choix, et suivant des principes réfléchis et soutenus; dans un tems où tant de gens abandonnent le service de leur pays, ou ne le servent que faiblement, avec incertitude, toujours conséquemment à leurs propres intérêts, ou à ceux d'un parti; dans un tems, où affirmer la vérité, et défendre la cause de la liberté et du bon gouvernement, s'appelle répandre l'illusion, et fermer la division. Mais j'ai déjà fait connaître mon indifférence sur la censure, et sur le ridicule donné par de tels gens; j'ai un mépris très-fondé pour leur habileté prétendue, et une juste indignation contre la corruption réelle de leurs mœurs.

Mais consultons la raison et l'expérience, nous trouverons que ces prétendus paradoxes sont des propositions claires et évidentes par elles-mêmes, et que ce qu'on appelle des rêveries et de vaines spéculations sont autant de vérités importantes, constatées dans tous les pays et dans tous les tems.

Machivél doit avoir beaucoup de poids parmi les personnes qui me sont opposées. Il propose aux Princes l'augmentation de leur pouvoir, l'étendue de leur domination, et l'assujettissement de leurs Peuples, comme les seuls objets de leur politique. Il médite et recommande tous les moyens qui tendent à ces fins, sans s'embarasser de ce qu'on doit à Dieu et à l'homme, sans égard pour le bien ou le mal moral des actions. Cependant il dit que l'affection de la vertu est utile aux Princes. En cela, il ne diffère pas tant de mon avis: je voudrais que la vertu fût réelle; il n'en demande que l'apparence.

Dans le dixième Chapitre du premier livre des Discours, il paraît convaincu (telle est la force de la vérité, et de la sagesse à juger s'il est d'accord avec lui-même) que la plus grande gloire est due au Prince qui établit un bon gouvernement et une constitution libre, et que celui qui travaille pour la renommée, doit désirer de trouver un Etat corrompu et en désordre, non pour en achever la ruine, mais pour le prévenir; non pour commettre le mal, que les autres ont commencé, mais pour en arrêter le progrès. Il pense

que c'est à la voie chemin de la renommée, de la tranquillité et du repos; au lieu que celui qui lui est opposé, car il n'y en a pas un troisième, même à l'instabilité, au danger, et à l'inquiétude continuelle. Il regarde ceux qui, pouvant établir une République, ou une Monarchie légitime, préfèrent la tyrannie, d'est-à-dire, une Monarchie sans le frein des lois, comme des gens trompés par de fausses idées du bien, et par de fausses apparences de gloire, et qui sont, à tous égards, aveugles sur leurs intérêts: Il touche encore un autre avantage, qu'un Prince Patriote peut retirer; et en cela il va directement contre le principe sur lequel ses Ecclésiastiques insistent le plus. Il nie que les princes diminuent leur autorité en la partageant; et il assure, avec vérité, à cet égard, que Timoléon et autres du même caractère qu'il cite, possèdent autant d'autorité dans leur Pays, que Denis ou Phalaris en avaient acquis dans le leur, et qu'ils jouissaient de tous les autres avantages que ces deux Tyrans avaient perdus. Jusqu'ici Machiavel a raison; mais il s'embarrasse qu'une partie de son sujet. Il se borne à examiner les motifs qui devraient déterminer un prince sage à maintenir la liberté, parce qu'il est de son intérêt de la conserver, et parce qu'une conduite contraire lui ferait perdre une partie de sa gloire, de sa réputation, de sa sûreté, de sa tranquillité, et de son pouvoir, tous points uniquement personnels au prince. Ainsi, animé seulement par de tels motifs, son favori Borgia aurait pu être déterminé à affecter les vertus d'un prince patriote; et ce grand Docteur en connaissance politique ne lui en aurait pas demandé davantage. Mais il est bien loin de remonter jusqu'à ce motif, qui seul doit faire agir les bons princes, l'amour de leur devoir; devoir envers Dieu par une loi et envers les hommes par une autre. C'est sur cette dernière loi que je commencerai à établir les principes, par lesquels un Roi Patriote doit gouverner son peuple, et se gouverner lui-même; je remonterai plus haut, j'entreterrai dans quelques détails, et j'appliquerai toujours scrupuleusement ces considérations à la constitution de la Grande Bretagne; à l'état présent de notre Nation, et au caractère du peuple.

Je crois que ce qui a déjà été dit suffit pour établir les vrais principes du gouvernement Monarchique, aussi-bien que de toute autre forme de gouvernement; et je dirai hardiment qu'il n'y en a point d'autres, qui méritent d'être traités sérieusement: si Mr. Locke veut bien examiner ceux de *Filmer*, c'est plutôt par rapport aux préjugés qui régnaient alors, que pour l'importance de l'ouvrage. Nous pouvons conclure d'après ces principes, que les hommes ayant été dirigés par la nature à former des sociétés, parce qu'ils ne pouvaient pas subsister sans elles, ni vivre dans un état d'individualité, et qu'étant portés de même à établir des gouvernements, sans quoi les sociétés ne peuvent pas se maintenir, ni subsister dans un état d'anarchie, la dernière fin de tous gouvernements est le bien du peuple, pour qui ils ont été faits, et dont le consentement seul a pu les établir. Les hommes, en formant des sociétés, et en se soumettant à un gouvernement, ont cédé une partie de cette liberté, pour laquelle ils sont tous nés, et à laquelle ils ont un droit égal. Et pourquoi l'ont-ils fait? Le gouvernement est-il incompatible avec une entière jouissance de la liberté? Nullement; mais parce que la liberté populaire sans gouvernement dégénérerait en licence, comme le gouvernement sans une liberté suffisante dégénérerait en tyrannie, ils se sont inévitablement nécessaires; un bon gouvernement peut soutenir une liberté légitime, et une liberté légitime pour conserver un bon gouvernement.

#### HENRI QUATRE DE FRANCE.

"Personne ne prit tant de plaisir, dit Péréfixe," à la paix de Vervins, que cet excellent prince qui répétait sans cesse que, comme les lois de la nature et de la christianité ne permettaient pas de faire la guerre, un prince chrétien ne devait jamais refuser une paix qui ne lui était pas absolument préjudiciable. Le Duc de Saroye lui demanda un jour ce que ses sujets lui valaient. "Précisément ce que je desire qu'ils me valent, monsieur," répondit Henri, "parcequ'en jouissant de la bienveillance de mes sujets, je puis avoir d'eux tout ce qui me plaît; et si Dieu daigne prolonger ma vie de quelques années, je réglerai les choses de manière que chaque paysan de mon royaume pourra mettre un poulet à la marmitte le Dimanche, et que, sans tirer d'argent de mes sujets, je serai assez riche pour payer mes troupes qui doivent tenir en ordre tout ceux qui refusent de se soumettre à mon autorité." "Prenez bien soin de mes sujets," disait-il dans ses lettres aux intendants et gouverneurs de provinces: ce sont mes enfants. Dieu m'en a confié la garde, je lui en suis responsable." L'invité devint débonnaire, et était regardé comme un crime, dans le véritable esprit de l'ancien proverbe qui dit que "l'invité est la mère de tous les vices." Quiconque ne s'occupe pas sérieusement, vie inutile à lui-même, et pernicieuse au public; et c'est pourquoi les officiers de la police recherchaient les oisifs, les débauchés, les vagabonds, et autres gens sans aveu, les envoyaient servir sa majesté sur les galères, et les obligeaient de travailler en dépit d'eux-mêmes.

#### BEAUTE.

On a demandé si la beauté dans les femmes ou dans les hommes était une chose arbitraire. Il est hors de doute que l'expression des passions douces et la grâce plaisent à tout le monde. La différence sur la beauté en divers pays, porte donc principalement sur la couleur et la forme. Or, cette différence provient des coutumes nationales ou de certains défauts très répandus, qui altèrent le goût naturel. Les Chinois exigent qu'un homme pour être beau, soit gros et gras, qu'il ait le front large les yeux petits et plat, le nez court, les oreilles un peu grandes la bouche médiocre, la barbe longue et les cheveux noirs. Les femmes font consister le point le plus essentiel de leur beauté dans la petitesse des pieds. Sitôt que les filles naissent, les nourrices ont grand soin de leur serrer étroitement les pieds, de peur qu'ils ne croissent trop. La beauté des femmes de Cumana, Province de l'Amérique méridionale, est d'avoir les joues maigres un visage long et de couleur extrêmement grise. Pour cet effet ou leur presse, dans l'enfance la tête entre deux cousins, et ou leur lie fortement le dessus du genou. Les habitants des Isles Mariannes sont fort curieux d'avoir les dents noires et les cheveux blancs. Chez les Arabes du desert, les femmes se noircissent le bord de leurs paupières d'une poudre noire, et tirent une ligne de ce noir au dehors de l'œil pour le faire paraître plus fendu. En général, la principale beauté de femmes de l'Orient, est d'avoir de grands yeux noirs bien ouverts à fleur de tête. Dans quelques autres pays, les femmes se font faire plusieurs taches bleues au visage, pour imiter les veines qui paraissent dans une tielle uni et délicat.

Un Anglais voyageant dans les Alpes, porta tous ses regards par sa figure; mais on trouva qu'il lui manquait un grand organe: Le bel homme, disait-on, s'il avait un goitre.

Les Dames françaises, avec leur rouge et leurs mouches, paraissent être toutes de la même famille. Les premiers fois, dit un voyageur, que je vis ces femmes rangées dans les loges d'opéra à Paris, je crus voir une longue plate-bande de servantes dans un jardin.

Des caillottes bien frisées, bien poudrées et le visage couvert de rouge, demandaient à un étranger, ce pensez-vous des beautés Françaises? Mes yeux, leur répondit-il vivement cet étranger, je me connais mal en peinture.

#### ESPAGNE.

Le Roi et la famille royale sont à Aranjuez. Ou s'attend à de grands changements dans le corps diplomatique d'Espagne. Le général Bourmont s'est retiré Tolède avec son état-major. La garnison française de Madrid, forte de 6000 hommes se retire sur les bords du Tage, où elle sera contenue de manière à entourer Aranjuez, et à étendre ses lignes vers Tolède.

On pensait que Ferdinand resterait six mois à Aranjuez. Quesada a reçu, pour récompense de ses services, la grande croix de St. Ferdinand. L'état de l'Espagne était, tel qu'un renfort de 6000 hommes devait, disait-on, y entrer sans délai. Les services s'agissent sous le joug de la France, et la violence de leur haine, ils paraissent vouloir une cause commune avec les libéraux. De la vielle à toute on, que les moines commencent à prêcher l'union parmi les Espagnols; mais les moines ne regardent probablement comme Espagnols que les serviles et ultra royalistes. Rien ne peut être plus triste et plus pitoyable que l'état du Roi d'Espagne et de ses ministres. Ce qu'on appelle l'armée espagnole ne consiste qu'en quelques milliers d'hommes, et cette armée n'est point payée et meurt de faim.

Suivant des lettres de Valence, 300 constitutionnels armés sont entrés dans Terruel. A Valladolid, les volontaires royaux ont formellement refusé d'obéir à l'ordonnance concernant leur organisation. Il règne de grands désordres dans les Asturies; les poursuivants continuent; presque partout on a refusé de recevoir les nouveaux intendants de police envoyés de Madrid. Le peuple montre partout une grande répugnance pour les nouvelles lois. On est fort mécontent à Madrid des sentences de mort portées contre des malheureux pour des larcins aude-sus de cinq sous, tandis que la justice a été si longtemps aveugle sur les plus grands crimes. On se rappelle qu'un Anglais, aide de camp de Riego, fut fait prisonnier avec son général et conduit dans les prisons de Madrid. Le cabinet anglais l'ayant réclamé, il a été élargi et est arrivé en France.

Le gén. Vigo, ex gouverneur de la Corogne, est arrivé à Londres. Il va présenter un mémoire au gouvernement de France pour le recouvrement de ses biens, qui ont été confisqués par le gouvernement espagnol. Le nom du général français qui l'avait livré aux royalistes Espagnols, en violation du traité, est Canuel.

BRESIL.—Par un vaisseau arrivé à Philadelphie, on a reçu la nouvelle que l'empereur don Pédro a donné une constitution aux Brésiliens, et que le gouvernement ne sera plus considéré comme une monarchie absolue, mais comme une monarchie limitée. La religion catholique est déclarée la religion de l'état, mais toutes les autres sont tolérées. La dynastie régnante sera don Pédro Ier et ses héritiers légitimes. En célébrant cet événement, don Pédro alla au théâtre avec sa famille; et le feu prit au théâtre, et S. M. Impériale, avec le reste des spectateurs, eut beaucoup de peine à se sauver.

CHILI.—Il a été reçu à Boston des journaux de Buenos Ayres jusqu'au 22 février. Il paraît que le général espagnol Quintanilla, gouverneur de la ville de Chili, avait fait un débarquement, avec 4000 hommes, à Valdivia, et s'était emparé de la place, et que le directeur Freyre avait marché contre lui, avec le corps d'armée qui s'était retiré des Intermédios-Coinquimbo.—Une lettre de Valparaiso, du 12 décembre, dit qu'un vaisseau anglais de Calcutta, qui avait à bord 200 000 piastres, propriété chilienne, avait été pris par un armateur espagnol; cet armateur, et un autre qui croissait dans baie de Callao, était le Chili.

GUYANE.—Un journal de Démérara du 15 avril dit: "Il a été reçu ce matin des nouvelles désagréables concernant la conduite des nègres sur la côte orientale. Ces nouvelles ont engagé son Excellence le gouverneur à commander la milice de Georgetown, et à placer une garde à l'hôtel colonial. Les bataillons ont ordre de se tenir prêts pour agir au premier avis. Les rapports sont contradictoires, mais on croit généralement qu'il a été découvert des complots, s'étendant dans leurs ramifications, qui devaient faire de cette colonie le théâtre d'une nouvelle guerre, le lundi Pâques 19 de ce mois. Les mesures adoptées par le gouvernement nous mettront probablement en état d'annoncer quelque chose de décisif sur ce point dans notre prochain numéro."

#### QUEBEC, Juin 3, 1833.

#### GRAND BAI, D'ADIEU A MADAME LA COMTESSE DE DALHOUSIE.

La fête si long temps attendue et dont on a tant parlé a eu lieu Mercredi dernier, 26 de Mai, à l'Hotel de l'Union. Comme l'objet de cette fête était un adieu à l'adieu à Made. la Comtesse de Dalhousie, on doit bien croire que son principal attrait, dans l'opinion de ceux auxquels la condescendance et l'aimable affabilité de cette Dame étaient si bien connues, prenait sa source dans cette circonstance même. Nous n'hésitions nullement à dire que les décorations auxquelles les préparatifs étaient également dignes de ceux qui ont donné la fête, de ceux en l'honneur desquels elle était donnée et de son objet. Nos limites ne nous permettent pas d'en donner une description bien détaillée. La compagnie commença à se rassembler en nombre considérable vers les neuf heures, et à dix heures nous sommes parvenus qu'il ne se trouvait pas moins de quatre cent personnes dans la salle du bal qui ne pouvaient cesser d'admirer le goût avec lequel l'appartement était orné. Le coup d'œil splendide en entrant dans la salle, ne pouvait manquer de produire l'impression la plus agréable; il présentait des draperies à l'arrangement desquelles le goût le plus cher et le plus raffiné avait présidé, de transparents brillante et de médaillons bien appropriés, et ne pouvant enfin qu'arrêter avec délices sur l'accumulation des fleurs les plus choisies qui pour ce jour l'avaient quitté les serres pour ajouter à l'éclat du tout ensemble par la fragrance qu'elles répandaient dans la salle où elles étaient distribuées avec art. Plus on examinait les décorations, et plus on était forcé d'admirer le goût qui avait dirigé le mélange élégant de beautés naturelles avec celles que l'industrie avait produites. Les fleurs avaient été fraîchement cueillies d'une belle teinte couleur de rose. Des rideaux de mousseline blanche à festons de la même couleur, surmontés de draperies pareillement de cette couleur, et bordés de roses artificielles s'étendaient tout le long de la façade intérieure et occupaient les espaces supérieurs des arcades au bout de la salle du bal. Vis à vis de l'orchestre, on voyait deux transparences bien propres pour l'occasion représentant des figurantes auxquelles, nous présumons, que Lady Hamilton par Romney a servi de modèle; et dans les niches formés par les autres fenêtres étaient placées des figures de femmes en plâtre de Paris, environnées de roses et de géraniums fraîchement tirés des jardins et des serres, et au dessus desquels était suspendu cette sentence délicate: "La beauté et le parfum sont tout ce que nous pouvons offrir." La même sentence se trouvait en anglais dans d'autres endroits de la salle. Dans le centre de la salle, sur le plancher était placée une charmante collection de fleurs et de plantes renommées dans une cédrière de tréfilis. Au haut de l'appartement on avait élevé sur des gradins un siège provisoire, auquel à son entrée La Comtesse de Dalhousie, avait été conduite par Son Excellence Sir FRANCIS BURTON, en plin habit de Cour. Ce siège était surmonté d'un canapé superbe de mousseline blanche et couleur de rose, portant au centre le couronne propre, et au-dessus duquel était un médaillon transparent, représentant les armes réunies les familles avec les supports de Dalhousie. Aux deux côtés de ce trône étaient encore deux tableaux transparents, représentant chacun une vue différente du château Dalhousie, dont l'architecture gothique et de haute antiquité s'élevait injustement au milieu d'un local superbe et embellie par des jardins supérieurement entretenus, et tels que sa seigneurie les trouvera sans doute à son retour dans ses domaines. Notre partie des décorations ne nous a fait plus de plaisir que celle-ci, vu qu'elle indiquait, et le goût dans le choix et le sentiment qui avait dicté des décorations si honorables à ceux qui les ont introduites, et dont la délicatesse a été justement appréciée. Les murs portaient des médaillons sur lesquels étaient tracés les initiales C. B. D. entourées d'une guirlande et surmontées de la couronne. Le front de l'orchestre présentait une illustration bien propre, consistant en un médaillon de la même description, sur lequel étaient représentés les trois notes de musique correspondantes aux mêmes lettres C. B. D. et quelque obscure que ce langage ait pu nous paraître, il a été parfaitement intelligible pour les belles adeptes dans cet art. Il ne nous reste plus qu'à faire mention de l'alcove, dans lequel nous avons vu avec Porgueil d'un sujet Britannique de superbes tables aux transparents de l'auréole, de St. Paul, de l'hôpital de Chelsea et un charmant paysage.

Le souper qui d'abord était servi pour 130 personnes manifestait les soins infatigables que Mr. e Made, Malbot y avaient dédiés pendant trois semaines d'avance. Les palais superbes, néanmoins, élevés par leur art et leur industrie ne tardent pas à s'écrouler sous la main dévorante du destructeur, qui laisse à peine un seul fragment après lui, et ici l'art dut le céder au goût. Le vin coulait à grands flots en l'honneur de la Comtesse, quand sa santé fut portée par son Excellence Sir FRANCIS BURTON, dans un discours dans lequel il exprimait les vœux les plus sincères et les plus vifs pour la prospérité de sa seigneurie, et pour son prompt retour parmi nous. Après que cette Dame de Dalhousie, eut été patiemment portée par le Président, ce Seigneur se leva et fit ses remerciements, tant pour lui que pour Made. la Comtesse, dans ce style aisé et noble qui lui est habituel. Nous regrettons de n'avoir pas pu recueillir les mots précis de ces adresses, dont l'effet sur les auditeurs s'est vivement manifesté. Nous avons eu le plaisir de voir Sir PERRIERE MAITLAND et sa suite, le Capt. Commissaire BARRIE, et beaucoup d'autres étrangers parmi cette brillante assemblée. La danse s'est continuée jusque bien avant dans la nuit, et en général les citoyens de Québec conservent un longuement le souvenir de cette fête à l'Hotel de l'Union, comme faisant le plus grand honneur au goût et à la liberté de ceux qui l'ont donnée, et comme un juste hommage à une Dame qui fait l'honneur de son rang qu'elle occupe par ses vertus sans ostentation par sa bienveillance, par l'élégance de ses manières et par son affabilité.

Les procédés à la clôture de notre parlement provincial avaient été reçus à Londres avant le 14 Avril. Le gouvernement civil du Bas Canada sera administré, en l'absence du Gouverneur-général, par S. N. Burton, lieutenant-gouverneur de la province; et le gouvernement militaire des provinces anglaises de l'Amérique septentrionale, par le major-général Sir Peregrine Maitland, Lieutenant-gouverneur du Haut Canada. Le Brothers, arrivé Lundi, vit 30e degré de lat. le navire Argo Capitaine Murray, de Greenock, démanté, et l'auva le capitaine et cinq autres personnes qui étaient dans, avec environ £5000 en espèces. L'Argo allait en route de Greenock pour Miramichi. Le second, deux matelots et un mousse furent entraînés par la mer, dans le tems où le vaisseau fut démanté. Une partie des personnes ramassées par le Brothers ont été mises à bord du brig la Minerve de Glasgow, et le reste, à bord du brig Sarah, de Mayport. Il est arrivé cent vaisseaux quarrés dans ce port de puis 48 heures. Ceux qui avaient des cargaisons et étaient pesamment chargés ont généralement été endommagés dans leurs châteaux, leurs agrès, leurs voiles et leurs chaloupes, et plusieurs eurent leurs ponts complètement balayés. Les coups de vent les plus violents ont régné depuis le 23 Avril jusqu'au 1er Mai, et du rant cet espace de tems, quelques vaisseaux ont été recueils de cent lieues, et s'ils eussent été à une moindre distance des côtes d'Europe, ils étaient inmanquablement perdus. Nous avons des nouvelles du naufrage de quatre vaisseaux destinés pour ce port, outre trois autres, pour les ports d'en bas. Le port offre un coup d'œil agréable; le fleuve est absolument couvert de vaisseaux, plusieurs de ces vaisseaux ont été plus de deux mois à faire la traversée.

Les différents amendemens faits par le sénat de l'Etat-Unis au bill du tarif ont été approuvés unanimement par la chambre des représentans, excepté celui concernant le droit sur les liqueurs distillées, qui a passé à une division de 103 contre 83, et ceux pour retrancher le droit de 4 1/2c. la verge sur la toile de coton à sacs, et pour réduire le droit sur les lainages à son prix de 30 et 32 1/2 per cent, avec un ou deux autres, auxquels elle refusa d'accéder. Le bill ayant été renvoyé au sénat, celui-ci refusa de concourir avec la chambre des représentans sur le second et le troisième des amendemens ci dessus mentionnés. Le bill ayant été porté encore à la chambre des représen-

tans, elle nomma un comité de conférence, et le 1er en nomma un de son côté. Ces comités ont fait rapport à leurs chambres respectives et finalement ils se sont accordés; et le bill a été passé. Il n'y a que plus, pour devenir une loi, que la signature du président, et il n'y a point de doute qu'il ne la reçoive.

#### TROIS-RIVIERES, 1er Juin.

A son Excellence GEORGE COMTE DE DALHOUSIE, Baron Dalhousie, &c. &c.

Nous soussignés fidèles sujets de S. M. du district des Trois-Rivieres, ayant été informés que votre Seigneurie se propose de s'embarquer sous peu pour la Grande Bretagne, afin de visiter sa famille et ses amis, ressentons un vif plaisir à exprimer à votre Seigneurie dans cette occasion la haute opinion que nous avons des principes par lesquels elle a administré le gouvernement de cette Province, et des avantages que ce sage administration a conféré aux sujets de sa Majesté qui y résident.

Les soins infatigables de votre Seigneurie à avancer l'agriculture de la colonie, son attention à promouvoir l'éducation, à encourager les entreprises faites pour l'amélioration du pays; son humanité et son amour de la justice, et enfin sa bienveillance et son urbanité envers tous les fidèles sujets de sa Majesté, demandent dans l'occasion, l'expression de nos plus vifs sentimens, et de notre plus sincère reconnaissance. Nous vous prions de nous permettre d'exprimer de plus, l'espérance que nous avons qu'il plaira gracieusement à sa Majesté d'accorder son approbation Royale à l'administration de votre Seigneurie qui a dans des points si essentiels, pourvu aux intérêts et à l'avantage des sujets de sa Majesté dans cette province.

Notre Seigneurie nous laisse dans la jouissance d'une grande prospérité et nous désirons sincèrement que votre Seigneurie puisse être de retour sous peu pour nous continuer ces grands avantages par le moyen de votre administration paternelle.

Nous prions votre Seigneurie de transmettre à la Comtesse de Dalhousie l'assurance de notre sincère respect, et de nos meilleurs souhaits pour l'heureux passage de sa Seigneurie dans son pays natal, où nous espérons qu'elle recevra cette jouissance que nous trouvons rarement ailleurs que dans la société de nos familles et de nos amis. Nous souhaitons aussi ardemment que sa Seigneurie puisse être de retour promptement, pour nous donner de nouveau, l'occasion d'admirer ces vertus domestiques et sociales qui distinguent si éminemment sa Seigneurie, et qui se sont rendues si avantageuses à la société, par l'heureux effet d'un exemple aussi élevé.

Permettez nous d'offrir à votre Seigneurie et à la Comtesse, nos meilleurs souhaits pour votre heureux voyage, et une rencontre agréable avec votre famille et vos amis.

#### QUEBEC, 7th Juin 1824.

Son Excellence le Gouverneur en chef, s'embarqua hier à 2 heures 1/2 sur la frégate de S. M. l'Albat, Son Excellence fut accompagnée jusqu'au quai du Roi par les chefs des différents départemens, et par un nombre de conseillers législatifs et exécutifs. De fut salué par l'Albatrol un embarquement; après quoi le canon de la citadelle tira, et l'Albatrol rendit le salut.

La frégate leva au-sitôt l'ancre, et descendit avec la marée. L'Albatrol à l'issue le trou de Saint-Patrice, à 9 milles au-dessus de Québec, ce matin à 5 heures, par un vent d'est modéré.

Son Excellence Sir FRANCIS NATHANIEL BURTON, lieutenant-gouverneur de la province, a été le serment ordinaire aujourd'hui à midi, avant de se charger de l'administration du gouvernement du Bas Canada.

L'adresse suivante a été présentée samedi dernier à son Excellence le gouverneur-en chef:—

A son Excellence GEORGE COMTE DE DALHOUSIE, Chevalier grand-croix du très-honorable ordre militaire du Bain, Capitaine-général et Gouverneur-en-chef dans et pour les provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, et de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et de leurs dépendances, &c. &c. &c.

Plaise à votre Excellence.

Nous, habitants de la ville de Québec et de ses environs, prenons la liberté d'approcher de votre Excellence, pour exprimer, avec une sincérité non feinte, le regret avec lequel nous voyons approcher le départ de votre Seigneurie et son absence temporaire de cette province.

Pénétrés d'un vif et profond sentiment de l'importance de votre Excellence, durant son administration de cette partie importante des domaines de sa Majesté, à montrer dans toutes les occasions pour l'avancement du bien-être général des habitants de cette colonie; nous sommes unis dans le respect pour le caractère public et privé de votre Seigneurie, et dans la ferme conviction de la droiture des vues qui ont guidé votre Excellence; celles de maintenir l'honneur du gouvernement de sa Majesté, et de procurer le bonheur du peuple confié à vos soins.

Nous prenons la liberté d'offrir à votre Excellence nos remerciemens de la facilité d'accès, de l'ouverture de conduite, et de la condescendance des manières, qui ont été unies dans votre Excellence à tant de talent et de dignité, et dont nous nous souviendrons toujours avec gratitude. Si des circonstances survenues ont empêché les intentions bienveillantes de votre Excellence d'avoir un succès complet, en effectuant les objets qui lui paraissent les plus propres à assurer le bien-être du pays; nous sentons néanmoins l'impulsion que vous donnez à l'industrie, encourageant généralement l'amélioration générale de cette colonie; et la munificence avec laquelle vous avez aidé toutes les institutions d'utilité publique demande notre plus vive reconnaissance.

Nous espérons avec confiance qu'il résultera de nombreux bienfaits à cette colonie, de la présence de votre Excellence en Angleterre, où elle aura l'occasion de soutenir plus immédiatement (et nous nous en flatons, avec succès) les justes droits et les intérêts des Canadas et de leurs habitants, qui ne peuvent être surpassés en fidélité à leur Roi et en attachement à leur pays, par les sujets de ses domaines.

Ce serait manquer de la candeur dont nous faisons profession, que de ne pas témoigner aussi dans cette occasion, le sentiment dont nous sommes pénétrés pour les éminentes vertus et les qualités aimables qui caractérisent la comtesse de Dalhousie, et qui ont eu tout leur poids dans cette société. Les exemples de sa sagesse qu'elle a donnés laisseront une impression durable dans nos esprits.

Nous souhaitons sincèrement à votre Seigneurie ainsi qu'à la comtesse de Dalhousie, un prompt et heureux passage, et, pour présent, nous prions votre Excellence d'accepter, Québec, mai 1824.

Les dernières nouvelles d'Europe, quelque données assez en détail dans les journaux américains ne sont pas très importantes. Le rapport de la déclaration d'indépendance du Pacha d'Egypte est contredit de nouveau, ainsi que celui de la prise de Caryste et de Lepante.

Le bruit courait que les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse devaient s'assembler à Prague avec leurs ministres, pour délibérer sur les affaires de la Grèce. On prétendait qu'Alexandre voulait que la Grèce fût érigée en royaume, et que le fils de l'ex-roi de Suède fut placé sur son trône.

On parlait à Lisbonne de la découverte d'un complot formé pour massacrer les troupes françaises. La découverte d'un complot formé pour massacrer les constitutionnels d'Espagne et de Portugal, paraît plus probable.

On disait que les prisonniers espagnols qui revenaient de France, étaient massacrés par les serviles partout où ils n'étaient protégés par les Français.

L'ambassadeur anglais n'avait pas suivi la cour à Aranjuez. Quelques vaisseaux de guerre s'appareillaient dans le port de Cadix, les uns pour Lima, et les autres pour un port du Mexique.

Le Roi de France a ordonné qu'un vaisseau de ligne lancé dernièrement à Toulon, fût appelé le Trocadéro, en mémoire de la prise de cette forteresse par les troupes sous le commandement du Duc d'Angoulême.

Les portes des musées de peinture à Paris, ont été fermées en conséquence de la destruction d'un des plus beaux tableaux de Ruben. Vingt individus ont été tués à Bruchamp, près de Belfort, par une explosion dans une mine de charbon de terre.

Le célèbre voyageur Italien, Belzoni, est mort en Afrique, le 2 Décembre, comme il était en route pour Housse et Tombouctou.

Le Bureau des Longitudes a conféré à Mr. Peter Barlow, le prix de £500 offert par le parlement, pour sa méthode de corriger l'attraction des vaisseaux.

D'après des lettres de Rio Janeiro, le gouvernement de France formait projet à petit une escadre formidable dans le port de cette ville, méritant probablement quelque coup foudroyé contre l'indépendance et la liberté du Brésil, ou de quelque autre des états de l'Amérique Méridionale. Suivant ces lettres, les vaisseaux arrivaient en une après les autres, dans le port et toujours un à un, et l'on pensait qu'il y en aurait bientôt de cette manière une vingtaine, tant vaisseaux de ligne, que fregates, corvettes, &c.

Une nouvelle Gazette en langue anglaise intitulée The British American or Provincial News Letter, a paru pour la première fois dans cette ville. Mardi dernier. L'éditeur de cette nouvelle Gazette est le ci-devant Rédacteur du Montreal Herald. Et même que cet écrivain avait commencé sa carrière littéraire et politique ici, en déclarant et invectivant contre les Canadiens en tant qu'opposés à l'Union, de même il débute présentement, par une assez longue et assez virulente diatribe contre les mêmes Canadiens en tant que représentants ou représentés au parlement de la province; sans doute pour faire voir à nos nouveaux abonnés qu'il n'a pas cessé d'être bon partisan. A entendre cet Américain breton, ou ce Breton américain, la population canadienne, quoiqu'il veuille bien lui accorder du bon sens, n'était pas digne d'une constitution libre, comme celle dont nous jouissons; ceux qu'elle a choisis pour la représenter dans la Chambre d'Assemblée, ont été jusqu'à une certaine époque des hommes ignorants et ineptes, et depuis cette époque, des hommes factieux, hypocrites et pervers. La conduite des premiers et celle des derniers ne se ressemblent en rien, selon lui; elles sont même diamétralement opposées; cependant ils ne valent pas mieux les uns que les autres; on dirait qu'il est de l'essence d'un représentant canadien d'être ce qu'il y a de pire en politique; si les premiers membres de l'assemblée eussent agi comme les derniers, ils eussent été de méchants; si les derniers agissaient comme les premiers, ils seraient des imbécilles. Le journaliste les met dans un dilemme d'où il paraît impossible qu'ils puissent se tirer; il ne daigne pas indiquer la route qu'ils auraient dû tenir, et l'on se devine pas quelle aurait pu être cette route; d'où l'on peut conclure sans doute qu'elle n'existait pas, et que ces représentants canadiens étaient nécessairement à agir de manière à mériter d'une façon ou de l'autre la censure sévère de notre journaliste. Cependant, malgré la contradiction apparente, il ne les croit pas incapables de repentir et d'amendement, puisqu'il les exhorte à revenir de leurs erreurs passées; à se désister de leurs précédents procédés ajoutant, à l'instar des prophètes de l'antiquité, des menaces, et des menaces terribles, à ses exhortations. Nous ne saurions assurer positivement, mais nous sommes portés à croire que, par une autre espèce de contradiction, « la ruine qui tombera avec une pesanteur décapitée sur ceux qui ont tout hasardé pour ne rien obtenir » est l'Union législative du Haut et du Bas-Canada, vantée ci devant par le journaliste comme un bien inappréciable. Afin que nous, lecteurs puissent juger par eux mêmes du paragraphe, que nous commentons, nous en donnons ici la traduction littérale.

« On sent généralement, à ce que nous croyons, que l'époque où nous commençons est une des plus critiques et importantes de l'histoire de ces provinces, non seulement à cause de leurs embarras intérieurs, mais encore à cause de la prospérité sans exemple et de la perspective de tranquillité de la grande Bretagne qui lui permettent de porter de la manière la plus ample ses soins et son attention sur ses possessions éloignées.

« Les maux qui embarrassent et qui paraissent présentement ces colonies, et qui commencent enfin à être sentis par leurs promoteurs mêmes, durent depuis trop longtemps pour être susceptibles de remèdes doux et éphémères. Ils datent de l'origine du système de gouvernement établi ici malheureusement quoique non pas pleinement peut-être à cette époque particulière. Il est inutile pourtant de s'enquérir des motifs politiques de cet événement, et nous n'avons nul dessein de conspuer un arrangement qui aurait pu produire depuis longtemps les meilleurs effets, s'il eût été reçu avec l'esprit qu'il était intentionnellement destiné à promouvoir. Malheureusement il fut confié à un sol qui n'était pas préparé pour le recevoir. Il paraît que la Chambre d'Assemblée de cette province s'est réunie, dans les premières années de son existence, dans le doute, la surprise et le silence. En envisageant la faveur impériale, ils en ignoraient la nature, encore plus la valeur; ils ne s'enquiraient pas de la grande fin de leurs pouvoirs, ni des bénéfices qui devaient les accompagner. Mais aussitôt qu'ils en eurent compris le mécanisme, et eurent été au fait de l'art de la conduite, aussitôt qu'ils eurent acquis les formes et les artifices par lesquels une faction dominante dans un parlement libre est mise en état de contester et d'embarrasser les mesures du gouvernement, ils ont employé à cette fin, il paraît, toute leur sagacité, et l'ont soutenue avec autant d'hypocrisie que de perversité. Au lieu de tâcher de se montrer dignes de cette

grande direction, ils se sont enivrés efforcés par stratagème politique de conserver leur influence individuelle et leur petite domination, calculant en même temps que le bonheur réel dont jouissaient ceux qu'ils prétendaient représenter préviendrait tous les mauvais effets provenant des principes d'insubordination qu'ils disséminaient pour satisfaire leur ambition insatiable. Au lieu de se regarder, ainsi qu'ils le sont réellement, comme les représentants, non seulement de la province, mais de la branche co-essentielle du parlement impérial, (de la même manière que le gouverneur l'est du monarque), ils se sont arrogés un pouvoir indéfini et imprévu, un système illégal de prétentions qui ne pouvait être dénué que par des sentiments destructeurs de toute allégeance et de l'honneur national.

« Nous n'adressons ces remarques qu'à ce parti qui s'est interposé entre la province et l'influence autre ment antérieure de la Grande Bretagne, lequel sous le masque d'une opposition libre a fomenté la pire espèce de discorde. L'opposition nécessaire dans un état « libre », comme l'a dit un écrivain intéressant, n'est pas du tout incompatible avec la concorde nationale, « qui doit unir le peuple dans tous les cas urgents » où la sûreté générale est en danger. C'est la jalouse « du patriotisme et non l'agreur de l'esprit de parti, la chaleur de la franchise et non la virulence de la « haine, un méseccord passager entre amis et non une inimitié qui empêche la réconciliation. » Combien l'impression faite sur l'esprit a dû être différente quand la division a été cruellement née par la liaison de l'esprit de parti avec la distinction nationale!

« Infortunément pourtant les bienfaits de la protection anglaise, le consentement et l'excellente disposition des habitants, les ont sauvés en grande partie de ses pénibles et funestes effets. Ces calamités et ces fausses représentations, si artificieusement répandues dans le public, n'ont eu d'autre effet que celui d'embarrasser et de retarder les améliorations du pays; et ceux qui ont si témérairement mis en danger les meilleurs sentiments de la société, peuvent encore retacter leurs dangereux et téméraires procédés, sinon avec la consolation intérieure, du moins avec la considération atténuée qu'ils n'ont pas encore causé un mal positif. Si les Canadiens avaient été imbus de principes comme ceux dont des écrivains tels que le Spectator se jouent follement, quelle serait la destinée de ce parti qui a remis sa défense dans les mains d'un avocat si dangereux ou si trompeur.

« Le moment est arrivé où il convient à la Grande Bretagne de connaître le prix réel, la valeur politique de ses possessions; de trouver dans l'arrangement de sa puissance quelle est leur nature et leur étendue. Dans la poursuite éclairée de ses justes droits, ne sera aux principes, au bon sens, à la reconnaissance et à l'honneur de ses sujets à prouver que leur attachement n'est pas moins fondé sur la vraie appréciation de son regard général, que sur le calcul plus sage de la politique et des droits civils qu'elle offre; ce sera à ceux qui ont travaillé à organiser une faction, à réfléchir à la position où ils se trouvent, aux conséquences dévastatrices que leur tentative, s'ils y persistent, doivent faire tomber sur cette province, à se souvenir de la reconnaissance qu'ils doivent pour le paix et la sécurité dont ils jouissent; ou, si cela ne suffit pas qu'ils voient enfin la ruine finale qui tombera avec une pesanteur décapitée sur ceux qui ont tout hasardé pour ne rien obtenir. Les Canadiens au lieu de bien lieu de craindre, s'ils avaient que leur félicité est ainsi en pure perte mise en danger par un petit nombre d'hommes égarés, quoique peut-être bien intentionnés!

« Quand le même écrivain a déclaré et invectivé ci devant dans le Herald, d'une manière plus particulière qu'il ne le fait aujourd'hui, nous l'avons combattu, et victorieusement à ce que nous croyons, puisqu'il a été contraint de reculer et de se ranger pour se défendre parmi les tyrans et les persécuteurs anciens et modernes, les oppresseurs de fait ou de volonté de l'espèce humaine. Il serait aisé maintenant, mais inutile de répondre vaguement à des assertions vagues, et injurieuses de récriminer, en attribuant tous les embarras et tous les maux, réels ou imaginaires, dont parle le British American, aux Gouverneurs de cette province, ou à son Conseil Législatif. Laissons les partisans unilatéraux, ou autres, livrés à leurs passions ou à leurs préjugés approuver tout d'un côté, et blâmer tout de l'autre, l'écrivain impartial, au fait de la vérité et de la justice, parle différemment; s'il croit voir des embarras et des maux dans la province, il pourra les attribuer en grande partie à quelques unes des mesures de quelques uns de ses Gouverneurs et à plusieurs des procédés de son Conseil Législatif; mais il ne prétendra pas pour cela que la Chambre d'Assemblée n'y a jamais pu contribuer, qu'elle a toujours été exempte de blâme, en un mot, infaillible et impeccable.

Illicus intra muros peccatur et extra.

Nous croyons que la Chambre d'Assemblée de cette province ce à pèche quelquefois par défaut, et quelquefois par excès de complaisance; en allant trop en avant ou en restant trop en arrière, contre ce précepte d'Hocace: Est modus in rebus, sicut certi denique fines.

Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

Mais nous croyons aussi que les fautes d'omission ou de commission de la Chambre, d'Assemblée sont légères, comparées à celles d'une autre branche, sinon des deux autres branches de la Législature provinciale. Quant au cas particulier des subsides, cette année, si l'administration était restée sans moyens pécuniaires, ce serait, selon nous, bien plus ou Conseil Législatif qu'à la Chambre d'Assemblée qu'il faudrait s'en prendre. Si pour être liés même à des murmures hypocrites ou à des reproches mal fondés, la Chambre eût mieux fait d'accorder ou d'offrir plus qu'elle n'a fait, nous laissons à d'autres à le discuter.

D'après ce qu'on vient de voir on trouvera tout naturel que le British American fasse l'éloge de l'adresse présentée ici à son Excellence le Gouverneur; qu'il appelle l'adresse des citoyens de Montréal, quoiqu'elle ne soit que celle des Citoyens de cette ville; qu'il regarde cette adresse comme une marque de respect, tandis que le public, ou la grande majorité des citoyens de Montréal, la regarde comme une espèce d'insulte; qu'il croie que cette adresse n'eût pu être acceptée, si elle eût été d'une autre nature, tandis que le public croit que de la nature dont elle est, elle n'aurait pu être acceptée; qu'il dise enfin indirectement que tous les citoyens de Montréal doivent être Unionnaires, ou que les partisans de l'union peuvent seuls présenter à Lord Dalhousie une adresse qui lui fût agréable.

Ce qui se doit pas surprendre non plus, ce sont les éloges que font du British American les autres journaux unionnaires de cette ville. Le Times se contente de le mettre d'un coup et de deux mots au-dessus des autres journaux de Montréal; mais le Herald ne peut se faire sur son admirable patriotisme ses principes presque divins, ses talents et ses connaissances extraordinaires; il en est non seulement réjoui, non seulement charmé, mais absolument enthousiasmé. En un mot, les éloges que le Herald fait de l'éditeur du British American surpassent de beaucoup ceux que la Gazette Officielle de Québec a faits de l'éditeur du Herald.

Théâtre du Nouveau Marché.—Il y aura à ce Théâtre, Mardi prochain, une Grande représentation, où Mr. Taylor, le Ventriloque Dramatique, aura comme Acteur et comme Ventriloque. D'après ce que nous entend des talents de ce Monsieur, des personnes qui ont assisté à ses représentations, nous ne doutons pas que ceux qui se trouveront au Théâtre Mardi prochain, ne soient un des Soirées les plus agréables qu'il soit possible de se procurer à Montréal.

Accident.—Mardi dernier, une partie de Pécheland de l'église de St. Jacques ayant manqué, quatre manœuvres qui portaient des pierres sur un maçon, tombèrent, et l'un d'eux, nommé Gendrot, fut tué sur le champ, et un autre eut une jambe cassée.

DECRETS. DISTRICT DE MONTREAL.

Herold Gotes, de Montréal, contre George Blauy, du même lieu, créancier des biens de Hiram Nichols.—Un emplacement situé le long de la ligne continue de la rue St. Jacques, de Montréal, No. 4, contenant soixante pieds de front et environ soixante pieds au fond d'icelui, sur environ cent quatre pieds de profondeur, bornée en front par la dite rue, en arrière par la rue des Fortifications, au sud-ouest par Samuel Wentworth Monk, et au nord-est par Daniel Arnold, le tout de répartition sur le dit côté nord-est étant mitoyen avec le dit Arnold, savoir, seulement cette portion actuellement bâtie et debout; le dit emplacement portant une maison de pierre dans sa profondeur et qui en occupe toute la largeur. Au bureau du schérif de Montréal, le lundi 16 août, à onze heures.

Joseph Houille, de St. Hyacinthe, contre Basile de Charon dit Onaga du même lieu, cultivateur.—Une terre située dans le seigneurie et paroisse St. Hyacinthe, au sud de la rivière Yamaska, contenant un arpent et demi et deux perches, plus ou moins, de front, sur trente arpents, plus ou moins, de profondeur, bornée en front par la dite rivière, en arrière par François Côté, d'un côté par Jean Baptiste Fontaine, et de l'autre par Pierre Carignon, avec une maison et autres bâtiments dessus.—A la porte de l'église de St. Hyacinthe, le lundi 16 août, à 10 heures.

Pierre Lanière, Tachereau, et autres, contre Augustin Bonier dit Planie, de la paroisse St. Denis, cultivateur.—Un lopin de terre situé dans la première concession de la dite paroisse St. Denis, contenant un arpent et demi de front sur dix-huit de profondeur, plus ou moins, bornée en front par Thomas Malieux, par derrière par le chemin de Lamotte, au côté sud-ouest par le dit Malieux, et au côté nord-est par Louis Chapiut. 2. Une autre terre située dans le second rang de la dite paroisse contenant trois arpents de front sur trente de profondeur, plus ou moins, d'un côté, un arpent et demi prenant front à la rivière Lamotte, et l'autre arpent et demi à la route de Lamotte, et courant en profondeur aux propriétés de François Goulet et Louis Leblanc dit Cajetan, bornée d'un côté au nord-est par Pierre Benoit et de l'autre côté par Jacques Bissonnet ou ses représentants, avec une maison de bois, deux granges et autres bâtiments dessus.—A la porte de l'église de St. Denis, le lundi 16 août, à 10 heures.

Louis Marchand, de Montréal, contre Joseph Papillon fils d'Etienne, du bourg de St. Ours.—Un lopin de terre situé au bourg de St. Ours, faisant partie d'un plus grand terrain, consistant le dit lopin en environ vingt-huit pieds de front sur soixante pieds ou environ de profondeur, joignant au nord-est les représentations d'Emmanuel Harpin dit Poivin, et à l'est à la rue Immaculée-Conception, au sud-ouest à la rue Saint-Charles, en profondeur au dit Louis Marchand, d'alignement avec le terrain des dits représentations Harpin, sur lequel dit lopin de terre il y a une maison de bois. A la porte de l'église de la paroisse de Saint-Ours, le mardi dix août, à dix heures.

Jean Baptiste Boivert fils, vovager, contre Gaspar Dagen, de Montréal, curateur au déshérisement fait par Charles Vidal huissier, de la paroisse St. Hyacinthe.—Un lopin de terre situé en la seigneurie Debarthez paroisse de St. Damase, d'environ vingt-cinq arpents en superficie, tenant par devant au nord-est du chemin d'Argenteuil, par derrière à Isidore Lussier, d'un côté au nord est au dit Charles Vidal.—A la porte de l'église de St. Damase, le mardi 17 août à 10 heures.

Jacques Philippe Saxeuse de Beaujeu, contre Jean Baptiste Saxeuse, in domosages.—Une terre située au-dessus du village de Soulanges, dans la paroisse de St. Joseph de Soulanges, désignée n° 23, de trois arpents de front sur vingt quatre de profondeur, tenant par devant au fleuve St. Laurent, par derrière aux terres de la cote Emmanuel, d'un côté au nord est à Joseph Queneville père, et de l'autre au sud-ouest à Hyacinthe Monpelt, avec une maison et une grange en bois dessus.—A la porte de l'église de St. Joseph de Soulanges, le lundi 16 août à 10 heures.

Jean Desrochers, contre Louis Bourg, de la paroisse Saint-Hyacinthe.—Une terre située dans la dite paroisse, contenant un arpent et demi de front sur quarante quatre arpents de profondeur plus ou moins, bornée en front par la rive sud de la rivière Yamaska, en arrière par André Gauthier dit Landreville, de côté nord est par Charles Maillet, et d'autre côté au sud-ouest par Abner Woolcot, avec deux maisons, deux granges et d'autres bâtiments dessus.—A la porte de l'église de Saint-Hyacinthe, le Lundi le neuf août, à dix heures.

William Forbes et John Forbes, marchands, contre Ezekiel Gutter et Thomas Whitmore, marchands à Montréal.—Un emplacement situé dans le fief Nazareth, près la cité de Montréal, contenant quarante cinq pieds de front sur la rue du Roi, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, joignant d'un côté aux héritiers de feu John Wirtelle, de l'autre côté à un autre emplacement, ci-après décrit sous le n° 2, et en arrière à John Johnson Holt, le dit emplacement étant le n° 22, avec une maison de briques à trois étages convertie en berland ou étable et des étables dessus. 2. Un emplacement dans le dit fief Nazareth, contenant quarante cinq pieds de front sur la rue du Roi, sur quatre-vingt-dix de profondeur, joignant d'un côté le lot ci-dessus décrit sous le Numéro 1, de l'autre côté Abner Bagg, par derrière partie Ariel Bowman et partie George Johnson Holt le dit emplacement étant le n° 23, avec une maison et hangar de bois dessus, et ayant le pignon d'une maison et un mur de pierre dans toute la profondeur du dit lot, bâtis sur l'emplacement du dit Abner Bagg, mitoyens. 3. Un emplacement dans le dit fief Nazareth, contenant quatre-vingt dix pieds de front sur la rue de la Reine, sur cent cinq de profondeur d'un côté, joignant un emplacement aux héritiers George Platt, et sur quatre-vingt-quinze pieds, de l'autre côté joignant d'autre emplacement à Abner Rice, et par derrière à Thomas McCord, le dit emplacement étant les nos. 30 et 41, et contenant 8877 pieds et demi ou à peu près en superficie, les dits emplacements chargés du paiement de certaines rentes foncières perpétuelles et non rachetables comme suit: Nos. 1 et 2, de trois livres chaque, No. 3, de six livres, argent dû cours du Bas-Canada, au premier de mai chaque année, à Thomas McCord, de Montréal, ses héritiers et ayent cause jusqu'au vingt-neuvième jour de septembre 1890, et après cette période six administrateurs des biens des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal, leurs successeurs et ayent cause pour toujours.—Au bureau du schérif à Montréal, le lundi 13 août prochain, à 11 heures.

William Forbes et John Forbes, marchands, contre Ezekiel Gutter et Thomas Whitmore, marchands à Montréal.—Un emplacement situé dans le fief Nazareth, près la cité de Montréal, contenant quarante cinq pieds de front sur la rue du Roi, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, joignant d'un côté aux héritiers de feu John Wirtelle, de l'autre côté à un autre emplacement, ci-après décrit sous le n° 2, et en arrière à John Johnson Holt, le dit emplacement étant le n° 22, avec une maison de briques à trois étages convertie en berland ou étable et des étables dessus. 2. Un emplacement dans le dit fief Nazareth, contenant quarante cinq pieds de front sur la rue du Roi, sur quatre-vingt-dix de profondeur, joignant d'un côté le lot ci-dessus décrit sous le Numéro 1, de l'autre côté Abner Bagg, par derrière partie Ariel Bowman et partie George Johnson Holt le dit emplacement étant le n° 23, avec une maison et hangar de bois dessus, et ayant le pignon d'une maison et un mur de pierre dans toute la profondeur du dit lot, bâtis sur l'emplacement du dit Abner Bagg, mitoyens. 3. Un emplacement dans le dit fief Nazareth, contenant quatre-vingt dix pieds de front sur la rue de la Reine, sur cent cinq de profondeur d'un côté, joignant un emplacement aux héritiers George Platt, et sur quatre-vingt-quinze pieds, de l'autre côté joignant d'autre emplacement à Abner Rice, et par derrière à Thomas McCord, le dit emplacement étant les nos. 30 et 41, et contenant 8877 pieds et demi ou à peu près en superficie, les dits emplacements chargés du paiement de certaines rentes foncières perpétuelles et non rachetables comme suit: Nos. 1 et 2, de trois livres chaque, No. 3, de six livres, argent dû cours du Bas-Canada, au premier de mai chaque année, à Thomas McCord, de Montréal, ses héritiers et ayent cause jusqu'au vingt-neuvième jour de septembre 1890, et après cette période six administrateurs des biens des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal, leurs successeurs et ayent cause pour toujours.—Au bureau du schérif à Montréal, le lundi 13 août prochain, à 11 heures.

« L'ON recevra des propositions à l'office de la Fabrique, sur la place d'Armes, d'ici à Vendredi le 18 du courant, à 5 heures après midi, pour le transport de 25,000 à 30,000 pieds cubes de Pierre, pour la fondation de la Nouvelle Eglise paroissiale, à prendre la dite pierre dans les Carrières derrière la ville, et livrée sur la site de la Nouvelle Eglise, le chargement commencera aussitôt après le contrat passé, et continuera sans interruption jusqu'à sa conclusion, de manière à ce que les ouvrages ne soient point interrompus. Les propositions feront mention du taux par pied cube.

Aussi pour la fourniture de 4000 Barriques de Gros Sable,

à prendre au Coteau derrière la ville des Trois Rivières, et être délivré auprès du pied de la rue St. Joseph, au port de cette ville. Cette fourniture à commencer sans délai, et continuer de même. Les offres feront mention du taux par barriques et compris les frais de le prendre et de le mettre à bord. On exigera deux bonnes Cautions, et leurs noms doivent être donnés dans les propositions. Montréal, 9 Juin, 1824.

EGARE! UN ENFANT, motif des pays d'en haut, âgé d'environ dix ans. Il entend quelques mots de Français, et parle français, lorsqu'il est parti, un capot d'etoff. grossière du pays, de vieilles doloites de toile et un vieux chapeau de paille. Ceux qui le retrouveront sentiront piés de le ramener, ou de le faire conduire chez Mr. MURPHY, au Nouveau Marché. Montréal, 12 Juin, 1824.

A VENDRE. UN Superbe Emplacement situé en la ville des Trois Rivières, dans la fief de Niverville, de 60 pieds de front sur 20 de profondeur, faisant face à la Chambre d'audience, derrière à Mr. Zephirin Kimbor, d'un côté à C. Ogden, Ferr, et de l'autre aux Représentants d'Angélique Beaudry, sur lequel emplacement est construite une petite maison en bois. Pour les conditions qui seront les avantages, l'adresser à la Sousignée. M. J. LABADIE. La Prairie, 23 Mai, 1824.

VENTES PAR ENCAN.

PAUL AUSLIN CUVILLIER, à sa Chambre d'Encan, LUNDI prochain, 14 du courant, à UN heure, seront vendus: 16 Quarts Cassinada, 10 do. Riz de la Caroline, 10 Quinquina bon Fraughe américain, 10 Cuivre Pines, 100 Boites Poudre de Bristol, 50 Cuivres Savon de Windsor, 10 Cuivres Huile de lin bouillie, Un Cheval bai de 5 ans. ET, Une grande Collection de Meubles de Ménage. AUSTIN CUVILLIER, E. & C. Dix ballots de Marchandises importées nouvellement. 12 Juin, 1824.

A sa Chambre d'Encan, MARDI et MERCREDI prochains, chaque jour à UNE heure, sera vendu, UN assortiment choisi de Marchandises sèches, consistant en Ruban, Satin, mousseline de Perse, Bombazette, Bombazine, Coton Peint, Indienne, Batiste, Bain, Drills, Toiles de Russie et autres, Nankin, Futaine, Coton rayé, à deux barres bleues, et barré de Bengale, Bas, Gants, Fil, Galon, &c. AUSTIN CUVILLIER, E. & C. 14 Juin, 1824.

A Vendre sur les lieux le 21 du courant à ONZE HEURE du Matin. UN Emplacement situé au faubourg St. Laurent, dépendant des successions des feu sieur Jean Bte. Lebrun et dame Marie Catherine Motot, de la contenance de quarante pieds de front, sur cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et tel qu'il est clos, tenant par devant à une rue, par derrière au nomme Leclerc, d'un côté à Antoine Bédit dit Dufort, de l'autre côté à une autre rue, sur lequel est construit une MAISON et autres bâtiments. Pour les conditions s'adresser au Sousigné, en son Etude, Rue Notre Dame, No. 45. P. RICHOT, N. P. Montréal, 12 Juin, 1824.

LE Sousigné a reçu par les derniers vaisseaux, un assortiment général de MARCHANDISES SECHES, qu'il offre à vendre, à des prix raisonnables, pour argent comptant, ou à un court crédit approuvé. DE PLUS, 100 Barils Peinture Blanche et Rouge, 80 Cuivres Huile de lin bouillie, 50 Cuivres Vites de 0 1 2 x 7 1 2 et 7 1 2 x 8 1 2, 50 do. Pipes, 52 do. Chandelles, 40 do. Siron, 6 Cuivres Matric, 4 do. Fisselle à lignes, 10 do. Couperose, 2 Balles Papier à enveloppes, 10 Sacs Poivre noir. J. A. CARTIER. Montréal, No. 36, rue St. Paul, 12 Juin, 1824.

MARCHANDISES NOUVELLES. MADAME THAYER à le plaisir d'annoncer aux Dames de Montréal, qu'elle a reçu par les derniers vaisseaux son fond de Marchandises de Mode et Robes, &c. du printemps, lequel sera ouvert pour vente, LUNDI le 14 du courant, au No. 1, rue St. Laurent. Montréal, 12 Juin, 1824.

VENTE Importante de BETES à CORNES de Tees-Water et Moutons de South Down. LA Société d'Agriculture de Montréal donne avis que sa Vache à courtes cornes de Tees-Water, Sally, importée d'Angleterre, l'année dernière, avec son Veau, Snow-Drop, âgé de 5 mois, sera vendue, par encan public, au haut du nouveau Marché, le Vendredi, 11 du mois prochain à midi, où leur lignée qui est très célèbre sera énoncée. Les amateurs feront bien de se trouver à cette vente, attendu qu'on n'aurait par encore vu des animaux comme ceux-ci en Canada. La Société vendra aussitôt après 2 Béliers et 4 Brebis de la race de South Down. Par Ordre. H. GRIFFIN, Secr. et Trés. Montréal, 28 Mai 1824.

Aux Antrepreneurs. LE Sousigné à Vendre, à très bon marché, environ 250 MILLIERS DE BARDEAUX DE PIN, qu'on pourra prendre chez lui, ou qu'il livrera lui même à Montréal. FREDERICK SINGER. St. Philippe, 12 Juin, 1824.

TO BUILDERS. THE Subscriber has for sale at a very moderate price, 250,000 PINE SHINGLES which may be taken at his residence, or delivered by himself at Montreal, if required. FREDERICK SINGER. St. Philippe, 12th June 1824.

CIRQUE. Pour le bénéfice de la Société des Orphelins. CE SOIR, 12 Juin, sera représentée, par désir particulier, la Melodrame admiré intitulé WARLOCK OF THE GREEN; après quoi une variété d'Exhibitions, consistant en Exercices équestres, Sauts, Danse sur la Corde tendue, à conclure par la force favorite intitulée RAISING THE WIND. [Pour les rôles, &c. voir les affiches du jour. 67 Prix. Loges, 2s.8d. Parterre, 1s.3d. les enfans, la moitié. Les portes seront ouvertes à 7 heures, et la représentation commencera à 8 heures précises. On aura des Billes au Cirque et chez Mr. NICKLESS, et Mr. Brown, Libraire, et au Bureau de Lotterie de Mr. Bennet, rue St. Paul. Les Directeurs ont le plaisir d'annoncer aux Dames et aux Messieurs de Montréal et de ses environs, que le grand Melodrame équestre de Tamar de Tartar, qui a été écrit exprès pour introduire les Chevaux sur le Théâtre, et joue plus de cent soirées au Théâtre de Covent Garden, est maintenant prêt pour être représenté, et le sera d'une manière supérieure Lundi soir, 14 Juin pour la première fois, et répété Mardi soir avec de nouveaux Costumes, Décorations, &c. Pour plus amples détails, voir les affiches du jour. Montréal, 12 Juin, 1824.

A Messrs. les Marchands de la Campagne. MR. SERAPHIN GIRALDI informe respectueusement Messieurs les Marchands de la Campagne, et le public en général, qu'il occupe actuellement les deux Maisons de Mr. Parthenais, (ci devant occupées par Messrs Boucher et Papineau), situées sur le Marché Neuf, de cette ville, et connue sous les Nos. 5 et 6, où il tient HOTEL, et où il espère contenter toutes les personnes qui voudront bien l'honneur de leur présence, tant pour la commodité des appartements que des écuries, &c. Montréal, 6 Juin, 1824.

**A VENDRE DE GRE' A GRE'.**

Un Village de l'Assomption, un Emplacement de 30 pieds de front, sur la profondeur qu'il y a d'une rue la rue, sur lequel il y a deux Maisons, l'une de 30 pieds sur 20, sur le niveau de la Rue St. Pierre, avec une porte, et l'autre de 25 pieds sur 20, et à deux étages, sur la Rue St. Etienne, avec une Étable. Le dit Emplacement borné par les terrains appartenant à feu Mr. J. Lacombe, et Messrs. Robichaud, Racette et Provencal. L'Assomption, 15 Fév. 1823. 2xf.

**A vendre cette Imprimerie,**

UNE REPONSE A M. DESHONS MONTBRUN. L'IMPOSSIBILITE' de donner cette Réponse au public dans le tems où elle fut faite, serait sans doute, une raison de n'y plus revenir; mais comme les principes qu'elle renferme sont de tous les tems, nous croyons devoir la rendre publique au faveur de ceux à qui elle est adressée.

**RECEMMENT PUBLIE'**

Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie, HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TESTAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS-CHRIST, où sont contenues ses principales actions. Nouvelle édition. Montréal, 26 Avril, 1821.

**A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.**

ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis à vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent VOYAGE DE FRANÇOIS, 1 vol. 80. br. L'ARITHMETIQUE, 120. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol. MICHEL BIBAUD.

**AVIS.**

Le soussigné à l'honneur de prévenir le public qu'il enseigne la Grammaire Française, le Latin, Géographie, & différentes parties des Mathématiques, telles que l'Arithmétique, la Géométrie, la Trigonométrie &c. &c. à sa demeure, rue St. Lambert. M. BIBAUD.

23 Juillet, 1823.

**NOTICE.**

JOSEPH PORLIER, Marchand de cette ville, ayant par acte reçu devant Maître P. Lukin, Notaire, et son Confère, en date du 7e. du courant, transporté au soussigné, pour le bénéfice des Citoyens auxquels il est endetté depuis qu'il a repris commerce le 22e. Août dernier, tous ses effets, marchandises, &c. et les dettes qui peuvent lui être dues depuis cet époque, en conséquence toutes personnes endettées envers le dit Joseph Porlier comme susdit, sont requises de payer sans délai au soussigné, le seul dûment autorisé à cet effet.

G. PROCTOR. 3xf.

Montréal, 20 Février, 1824.

**A LOUER**

POUR Une ou plusieurs années, une MAISON en pierre à deux étages près de l'ancien marché sur la Rue Capitale actuellement occupée par Louis Bonacina, très avantageusement située pour tenir auberge; on connaîtra les conditions qui seront faites en s'adressant au propriétaire Soussigné Rue St. François Xavier.

JOSEPH A. NORMANDEAU. 11.—

Montréal, 19 Février 1824.

**A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNE'**

LES biens-fonds suivants, savoir:—1. 12 Emplacements, dont six sur la rue Bleuri, et six derrière, sur une rue à ouvrir.

2. Un Terrain de 4 1/2 arpens en superficie, pouvant former environ 32 emplacements de grandeur ordinaire sur la terre appelée de Bellevue, à vendre en total, ou par emplacements.

3. Un Verger de 3 arpens et 22 perches en superficie.

4. Six arpens et 88 perches de terre bien boisée, touchant à la Montagne.

Tous ces terrains sont d'un sol fertile et dans une situation agréable. Pour les conditions, s'adresser, au propriétaire, Mr. P. DESRIVIERES, à Vaudreuil, ou à Mr. DONALD ROBERTSON, à Montréal. 4 Octobre, 1823. xf

**AVIS.**

mencé le commerce le 1er de Mai dernier, comme Agents et Merchands à Commission Montréal et à Québec.

LES soussignés annoncent au public qu'en vertu de certains articles d'arrangement, ils ont com- le commerce à la première de ces villes s'est fait et sera fait à l'avenir par HENRY MACKENZIE et NORMAN BETHUNE, sous le nom de Mackenzie, Bethune & Co et à la dernière, par JACOB OLDHAM, sous le nom de Mackenzie, Oldham & Co.

En même tems, ils donnent avis par le présent que par les mêmes articles d'arrangement, les associés- seulement résidant et faisant le commerce, où les dis- férentes maisons sont établies, ont le pouvoir et l'au- torité de signer, ou de faire usages des nom et raison adoptés pour tel lieu, ou de faire des actes obligent la société y établie.

H. MACKENZIE. JAC. OLDHAM. NORMAN BETHUNE

Montréal, 29 Juillet, 1823

**A VENDRE.**

UN Emplacement de 60 pieds de front sur environ 114 pieds de profondeur, renfermé dans les li- mites qui suivent, prenant pardevant à la rue St. Anne, derrière à Augustin Carrière, d'un côté au nord est, à Augustin Pilon, et d'autre côté par la rue St. Louis, avec une Maison en pierre à deux étages, un Hangar, une Ecurie et autres bâtiments dessus con- struites, sera vendu pour £300. 2. Une Terre, située au même lieu, de la contenance d'un arpent neuf perches de front, sur vingt-quatre arpents de profon- deur, plus ou moins, en ce qui se trouve renfermé dans les limites suivantes, prenant pardevant aux emplace- ments du village, par derrière à un nommé d'August, d'un côté au nord-est à Pierre Pilon et d'autre côté à François Courvil, avec une Grange dessus construite, sera vendu pour £200. La situation de ces terrains les rend propres à toutes sortes d'entreprises mercan- tiles. Montréal, 16 Août, 1823.

MADAME VE. MORAYO prévient ses Amis et le Public qu'elle se propose de tenir au 1er. de Mai une Maison de Pension à sa Résidence Rue St. Vincent N° 1, proche du Marché Neuf, où les Pensionnaires, et les Messieurs de Campagne des- quel elle aura de l'encouragement, trouveront un logement et une nourriture convenables et toutes les commodités possibles, à un prix modéré. Montréal 23 Mars, 1824. 3 m. 8

**ACADEMIE**

**ANGLAISE, GRAMMATICALE & CLASSIQUE.**

MR. ROCHE fait respectueusement ses remerci- mens au public et à ses amis en particulier, de l'encouragement qu'il a éprouvé durant le court espace de tems qu'il a enseigné dans cette ville, et prend la liberté de les informer qu'il s'est adjoint comme assistant dans son Ecole, Mr. HENRY JOHN HAGAN dont l'habileté dans la Langue Anglaise et la Littérature, est, à ce qu'il croit, l'épreuve de la cri- tique la plus stricte.

Dans son Académie, au Fauxbourg St. Antoine, les branches suivantes seront enseignées, savoir,

La Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, la Géographie, l'Usage des Globes, l'Ar- gentage, la Navigation, le Jeugaage, et les Langues Anglaise, Latine et Grecque. A l'égard de l'Arith- métique, les règles les plus précises seront enseignées et démontrées clairement. Le science de la Tenue des Livres sera enseignée d'après la méthode Ita- lienne qui se pratique actuellement dans toutes les maisons de commerce respectables en Europe. Quant à ce qui regarde la Langue Anglaise, en formant l'esprit des écoliers, on aura l'attention la plus scrupu- leuse aux règles de la syntaxe, et à la prononciation. Parmi les meilleurs auteurs et les principes exposés par les écrivains les plus célèbres.

Une Ecole du Soir sera commencée Lundi le 6 du courant, et continuera durant l'hiver. Le prix sera modique. Montréal, 4 Octobre, 1823

P. S.—Trois chambres pour quelques pensionnaires

**Graines de Trèfle de Mille et de Jardins.**

LES Soussignés offrent à vendre les articles ci-dessus, qui seront trouvés d'une qualité supérieure. Ils se sont donné toutes les peines possibles pour se procurer des Graines des meilleures espèces d'Angleterre, et de la Société religieuse des Quakers ou Trembleurs, des États-Unis. HEDGE & LYMAN, Droguistes, No. 68, Rue St. Paul 10 w.

**Libres Français et Papeterie,**

**AVENDRE.**

**PAR WHITING & MOWER,**

**Libraires et Papétiers,**

No. 104, Rue St. Paul, Montréal, Savoie, NEUVAIN à l'honneur de St. FRANCOIS-XA- VIER, Instructions Chrétiennes pour les Jeunes gens, Histoire Abrégée de l'Ancien Testament, (à bon marché) Le Petit Catechisme, Alphabet ou Alphabet Français, St. Antoine, Heures de Vie. L'Âme élevée à Dieu, (à bon marché) une grande variété de Livres pour les enfans.

Aussi une grande Collection de Livres Français et An- glais, tels que Vocabulaires, Dictionnaires, Livres à pe- ter (Spellingbooks) Dialogues, Grammaires, &c. &c. Com- prenant tous les livres nécessaires pour acquérir la connais- sance des langues Française et Anglaise.

**AUSSEI.**

Livres de Compte, Papier, Plumes, Ombres, Encre, Poudre d'Encer, Cire à cacheter, Cordes de Violon, Papier à dessiner, Carton fin, Encre de couleurs de Newman &c. &c. de Reeves, Papier doré, Filas, &c. &c. N. B. Un rabais spécial accordé aux Prêtres, aux In- stituteurs et à ceux qui achètent pour revendre. Le plus haut prix donné pour des Quenilles nettes, en échange pour des livres et du papier.

**TERRE à VENDRE,**

DES conditions très avantageuses, attendu qu'il ne sera exigé que £100 du prix d'achat, en pas- sant le contrat, et que la balance pourra se payer à différents termes, ou autrement, selon qu'il en sera convenu. La possession en peut être donnée immé- diatement. La terre consiste en cent arpens d'un bon sol, avec Maison, Grange et autres bâtiments né- cessaires, plaisamment située tout près du village de la Rivière du Chêne, à environ 20 milles de la ville. Il sera donné des titres incontestables. Pour plus amples détails, s'adresser à DUNCAN McMARTIN, à Ste. Catherine, près de la Taverne de Mile End, ou à STANLEY BAGG, à Montréal. 11 Mars, 1824. 3xf

**Vente d'une Propriété de valeur Par Ballote.**

WILLIAM HALLOWELE Ecr. a divisé sa Terre dans le voisinage de cette ville, en 80 Lots d'un desquels comprend sa Maison, ses Bâtimens exté- rieurs et 28 acres de terre; un autre comprend le Jar- din qui en contient près de 4 acres, un autre le Ver- ger qui en contient cinq, et un autre une prairie de 6 acres. Les autres Lots contiennent d'un demi acre à trois acres de terre. La totalité est régulièrement démarquée par des rues de 50 pieds de largeur. Il se propose de disposer de la totalité de cette prop- riété en vendant 80 billets à 50l chacun. La loca- tion de chaque billet sera déterminée par une ballote qui aura lieu aussitôt que les billets seront pris, ce dont il sera dûment donné avis; la somme de 20l sur chaque billet devra être payé, avant la ballote; le reste de chaque billet qui tirera un des quatre prin- cipaux lots sera payé en passant le contrat, et le reste des autres billets, une moitié de la somme restée due sur chacun après la ballote, au bout de six mois, et l'autre moitié au bout d'un an, sans intérêt. La tota- lité de cette propriété est tenue à perpétuité, à l'excep- tion de dix lots près des Tanneries, qui sont tenus à bail de 99 ans, dont il y a encore environ 63 à s'e- couler, chargés d'une rente annuelle qui doit être di- visée de la manière suivante, savoir, sur la maison et e terrain y appartenant, 15l par an, sur le jardin 11 10 par an, et sur chacun des autres lots 112 6 par an. Un Plan de la propriété pourra être vu après Lundi prochain, au Bureau de Messrs. HENRY & BE- THUNE, et aux Librairies de Messrs. NICKLESS et CUNNINGHAM. Montréal, le 10 Avril, 1824. xf

**Manufacture de Tabac en poudre et à fumer.**

QUE d'autres établissements vendent à des prix plus bas que ceux fixés par les marchands de Tabac de cette ville, j'ai reçu ordre des propriétaires de cette manufacture d'informer le public, qu'à compter de cette date, on pourra se procurer du tabac en poudre et à fumer, aux prix sui- vants, en gros, savoir:

Pour argent comptant	90 jours de crédit
Tabac en poudre	7d la lv. 7-1-2d. la lv.
A fumer en torquettes	7 - 7-1-2d.
—En rouleaux,	11 - 1s
en dor fins,	1s. 6d. 1-8
—Ilaché,	1 - 1-1

Et toute autre article dans la profession aux plus bas prix et garanti d'une bonne qualité, sans quoi on pourra le ren- voyer à la manufacture.

THOS. HENDERSON, Agent

Montréal 21 Février, 1824.

**A louer, et possession donnée le 1er. Mai prochain.**

LA MAISON de Briques joignant la TAVERNE DE NEPTUNE, maintenant occupée par M. Provencal. S'adresser à AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 13 Mars, 1824.

RECEMMENT publié et à vendre à cette Im- primerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Car- ningham, No. 36, même rue, et chez Nickies & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame,

**TRADUCTION**

**Libre et Abrégé**

**LECONS DE CHIMIE,**

Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paie.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, sa- voir un présent digne de la reconnaissance des A- GRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour qui il est principalement destiné.

**MAISON DE PENSION.**

LE Soussigné prévient ses amis et le public qu'il occupe présentement la Maison de Mr. L. Gau- vin, à l'entrée de la grande rue du Fauxbourg St. Lau- rent, où il se propose de prendre des Pensionnaires. Le prix sera modéré, et il n'épargne rien pour qu'on soit satisfait de la nourriture et du logement.

L. C. PROVANDIE'

Montréal, 3 Avril, 1824. 2m.

**A LOUER.**

Et Possession donnée le 1er. Mai prochain LA Grande Voute à trois étages et à l'épreuve du feu, vulgairement nommée la vieille Distillerie, actuellement occupée par Messrs. H. Gates & Co. Cette Voute ou Magasin peut être partagée en trois parties séparées, et on recevra les propositions pour l'une de ces parties ou pour le tout. La Petite Maison située au coin de l'emplacement se loua avec la voute, ou séparément.

**AUSSEI.**

La grande voute à deux étages et à l'épreuve du feu, derrière la précédente, et devant employée par Mr. Wilson comme distillerie, et rebâtie dernièrement par le bureau d'Assurance du Phoenix.

Pour les conditions, s'adresser à

AUSTIN CUVILLIER.

Montréal, 14 Février 1824.

**A LOUER.**

DEUX Maisons sises à Chambly, l'une à deux é- tages au Canton sur le chemin de St. Jean, l'autre à un seul étage au Bassin, joignant le terrain ou est construit le quai des Bâteaux à Vapeur, ayant chacune un grand puits, avec cour, hangar, écu- ries remises, le tout en bon ordre, dans une situation agréable et très avantageuse pour le commerce.

Pour la conditions on pourra s'adresser à N. B. DOUCET, Ecuier Notai à Montréal, ou à Mr. P. BRUNEAU Marchand à Chambly. Le 11 Mars 18 4

**Péage du Chemin de Barrière de La Chine.**

AVIS est par le présent donné que Mardi 6 d'Avril prochain, à 11 heures du matin, dans la salle des Grands-jurés, en cette ville, il sera disposé par Jueun public des Péages à recueillir sur le CHEMIN de BAR- RIERE de La Chine.

Il sera exigé des suretés pour le paiement et l'exé- cution des conditions de la vente, lesquelles conditions et autres particularités on pourra connaître en s'adressant au soussigné, en son étude, rue St. Gabriel.

Par ordre des Commissaires

H. GRIFFIN, Trésorier, te cler.

Montréal, 24 Mars 1824.

**NOUVELLE MANUFACTURE.**

LE Soussigné ayant complété les moulés nécessaires pour faire des tapis de toile peinte, à l'honneur d'informer le public qu'il fera des tapis de toile aussi bons et aussi beaux que ceux que l'on importe dans ce pays. Il peut les faire de toutes dimensions quelcon- ques et à bien meilleur marché que ceux que l'on im- porte.

Il réparera aussi les vieux tapis à un prix modéré. Tout ordre lui sera adressé, en cette ville, rue St. Sacrement, sera reçu avec reconnaissance et pon- ctuellement exécuté.

JEAN BAPTISTE CHALIFOUX.

Montréal, 9 Avril, 1824. (6f)

**Sculture et Architecture.**

LE Soussigné à l'honneur de prévenir le Public qu'il exerce la profession de Sculteur et Archi- tecte, et qu'il a établi son Atelier dans la maison de Mr. X. Protras, Grande rue du fauxbourg St. Laurent. Il recevra avec reconnaissance les ordres des Fabricans ou des particuliers, et exécutera leurs ouvrages, en quel que genre de Sculpture, ou ordres d'Architecture qu'ils désireront, avec diligence, et comme il s'en flatte, à leur satisfaction, à des prix modérés. Il des- sera les plans des ouvrages d'avance, si on le désire. Il prévient aussi Messieurs les Curés de la Campagne qu'il a à vendre un CHANDELIER PASCHAL qu'il trou- veront, à ce qu'il croit, fini dans le meilleur goût. Ce morceau est déposé pour in spection, chez Messrs. Perreault et Levesque, Marchands, No. 126 rue St. Paul.

L. X. LEPROHON.

Montréal le 12 Mars, 1824. 3f.

**A VENDRE, OU A ECHANGER.**

Pour des Propriétés dans des Paroisses voisines de cette ville,

UN très bel emplacement devant le Pont et l'E- glise de Chateaugay, de la contenance de sept ar- pents, avec une belle maison en pierre de 60 pieds sur 40, bien finie au dehors et au dedans, un grand jardin qui produit tous les fruits que l'on peut se procurer dans de pays, et un verger en prairie qui produit de 41 à 16 000 bottes de foin, et tous les bâtimens conve- nables à un bon établissement.

2. A quelques arpens plus loin, un emplacement de près de quatre arpens, qui a produit l'année dernière 600 bottes de foin et beaucoup de légumes, sur lequel il y a une maison neuve de 36 pieds, le tout dans le meilleur ordre possible.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur les lieux, qui donnera les plus grandes facilités.

V. DUFORT

31 Janvier, 1824. 4—ef

**Au premier de Mai prochain.**

CETTE grande et jolie MAISON neuve à deux étages, sur le niveau de la Rue Sanguinière, à l'autre face sur la Rue Craig, avec un terrain spacieux. S'adresser au propriétaire.

ANT. DUBORD LATOURELLE.

Montréal, 10 Avril, 1824.

**PERDUE,**

AUJOURD'HUI, une grande BOCHE de pierre de Gaspé, dont le centre représente le contour d'un cœur encaissé dans de l'or. Quiconque apportera le dit joyau à cette Imprimerie, sera généreusement récom- pensé. Montréal, 24 Avril 1824. 2m.

**A VENDRE.**

UNE quantité de Cèdres et Bois de Corde. Pierre taillée et polie. Il sera donné du crédit moyennant des suretés.

FRANCOIS CATY.

Montréal. (Rue Sanguinet) 24 Avril 1824. 4w.

**BOTTES ET SOULIERS, et GANTS,**

**A bon marché, pour argent comptant.**

Reçus par les Soussignés par le Phœbe et l'Alcan- der, leur as-oriment d'autonne de Bottes et Souliers de Dames et Messieurs convenables à la sai- son, Souliers et Bottes de Drap pour l'hiver.

**DE PLUS,**

Un très grand assortiment de Gants, consistant en plus de 900 douzaines de Gants doublés et simples, de Chamois, Castor et Cabron, &c. avec Gants de cérémonie pour Dames, courts et longs, Bretelles à patentes de cuir, &c. Le tout se vendra à très bon marché.

JONES & Co.

Constantment à vendre, un bon approvisionnement de Bière (Ale) de la Brasserie de Laprairie, comme aussi Drèche, Houblon et Levure.

Montréal, 31 Octobre, 1823. 3f

**A VENDRE**

**Au Fauxbourg des Récollets,**

UNE MAISON en PIERRES à deux étages, de 42 pieds de front sur la devanture, et de 46 pieds de largeur sur le derrière, avec une bonne Cave, fa- sant le coin des rues Notre-Dame et St. Henry, et le- tant d'un côté à Mr. Chevre et par derrière à Mr. Boudillier. Cette maison est bâtie sur un Terrain de 112 pieds de profondeur et allant en élargissant sur le derrière. Il y a dessus de bonnes Etables, pour 15 chevaux, un bon Mur faisant partie des étables et un Puits. Cette propriété avantageusement située pour le commerce, et particulièrement pour le commerce d'Épicerie, sera vendue, le 5 Avril (s'il n'en est pu disposé auparavant) à 11 heures du matin, sur les lieux. La somme de 450l demeure entre les mains de l'acquéreur pendant 5 ans. Pour plus amples in- formations, s'adresser au propriétaire.

J. Bte. DUBUC.

Montréal, 28 Février, 1824.

A VENDRE, sur les lieux, MARDI le 15 Avril prochain, à ONZE heures du matin,

UN LOT de Terre ou Emplacement situé au Fauxbourg St. Laurent, propriété de JOHN LEONARD AL- BECK, de la contenance de 56 pieds de front sur la moitié de la profondeur qui se trouve entre la rue St. Laurent et la rue St. Dominique, tenant par derrière à la propriété de Christopher Williams, d'un côté à la rue St. Catherine et de l'autre côté à la propriété de Charles Simon Delorme, avec une Maison et autres bâtimens dessus construits.

Pour les termes du paiement, ou autres particularités, s'adresser à Madame ALBECK sur les lieux, ou au Notaire soussigné, à l'une ou à l'autre desquels tous ceux qui sont endettés envers le dit John Leonard Albeck, sont requis de payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux à qui il peut être dû par le dit J. L. Albeck, de pré- senter leurs comptes pour liquidation.

N. B. DOUCET.

Montréal, 19 Mars, 1824.

**TERRE A ACHETER,**

ON voudrait acheter dans l'île de Montréal, et à 6 ou 8 milles au plus de Montréal, une Terre de 60 à 120 acres, avec une bonne maison et une grange dessus. On es- tiguera qu'il y ait au moins dix arpents en bois debout, et 50 arpents en culture.

Quiconque aurait à vendre à des conditions raisonnables, une terre comme celle décrite ci-dessus, pourra s'adresser au soussigné, à la Bibliothèque de Montréal.

JOHN GILCHRIST.

Montréal, 27 Décembre, 1823.

**A VENDRE.**

UNE TERRE située en la paroisse St. Antoine de Longueuil contenant, trois arpens de front sur vingt arpens de profondeur, et au bout de la ditte prop- riété un trait quaré de cinq arpens de front sur la même profondeur, bornée la ditte TERRE par devant au Pier- re St. Laurent par derrière à Mr. John Lemon, d'un côté à Toussaint Pattenau, d'autre côté à la veuve Pattenau, avec une MAISON et autres bâtimens des- sus construit.

La ditte TERRE sera adjugée en la paroisse susdit le 12 Octobre, courant auquel tems les conditions de la vente seront énoncées.

AMABLE PATTENAU.

un des Propriétaires.

Montréal, 4 Octobre, 1823.

**AVERTISSEMENT.**

LE Soussigné ayant acquis de Bonaventure Gari- py, une terre de trois arpens de front sur soixante-et-dix de profondeur, située en la paroisse de La- chenaye, et tenant d'un côté à J. B. Allard et de l'aut- re à F. Laurier dit Cotiveau, prévient tous qui au- raient des prétentions sur la dite terre, par hypothè- ques ou autrement, de les lui faire connaître d'ici à trois mois, faute de quoi, il se prévaut du présent avertissement.

FRANCOIS ARMAND

**VENDRE OU A LOUER,**

UN Emplacement avantageusement situé au Coteau du Lac, avec une élégante MAISON de qua- rante-six pieds de longueur, sur trente-un de profon- deur; aussi un Hangar de vingt cinq pieds sur vingt un. La propriété est des plus convenables par sa si- tuation et ses dépendances, pour un Magasin ou un Auberge sur un pied respectable.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire, ou au Lieut. Colonel FILLION, à Soulanges.

LOUIS MICHEL BERTRAND

Coteau du Lac, 25th Septembre, 1823